

FEUILLE
DE ROUTE

Végétaliser plus
Planter mieux

UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET COLLABORATIVE

L'élaboration de la Stratégie de végétalisation et de sa Feuille de route a été pilotée par le Service du territoire, en collaboration étroite avec l'ensemble des services concernés et particulièrement avec le Service de l'environnement qui est responsable de la réalisation des plantations, de la gestion et de l'entretien du patrimoine végétal de la commune.

Durant tout ce processus de conception, la transversalité des enjeux liés au végétal a été prise en compte de manière ouverte et collaborative, pour aboutir à des mesures adaptées à la réalité du territoire tout en profitant des opportunités d'agir.

Composition des groupes de travail (comité de pilotage et comité de projet)

- Service du territoire, M^{me} Stéphanie Schmutz, Municipale responsable, M^{me} Giovanna Ronconi, Cheffe de service, M^{me} Laetitia Thomet, Responsable des planifications communales et régionales, M^{me} Sonia Rosello, Cheffe de projet
- Service de l'environnement, M. Pierre Wahlen, Municipal responsable, M. Pascal Bodin, Chef de service, M^{me} Albertine Roulet, Cheffe de projet environnement, M. François Pernet, Adjoint au Chef de service
- Service des infrastructures, M. Philippe Maag, Chef de service, M. Jean-Marc Favre, Adjoint au Chef de service
- Service de l'administration générale, M. Thomas Deboffe, Secrétaire municipal adjoint, M^{me} Mònica Serlavós, Déléguée au Plan climat et durabilité

Remerciements

La Municipalité et le Service du territoire adressent leurs chaleureux remerciements à l'ensemble des personnes et entités ayant contribué à l'élaboration de la Stratégie de végétalisation de la Ville de Nyon et de sa Feuille de route.

IMPRESSUM

Conception et rédaction

Latitude Durable,
Maude Sauvain, Daniel Alvarez
comment-dire.ch, Camille Rol

Diagnostic technique

Biol conseil, Nicolas Berriot,
Véronique Esvan

Parcours climatiques

HEPIA, LECEA,
Reto Camponovo,
Peter Gallinelli

Illustrations cartographiques

HEPIA, Architecture
du paysage,
Natacha Guillaumont,
Enzo Dal Mas

Illustrations photographiques

Les Fleurs du Divin,
Laurent Schmidt

Graphisme

Atelier Chatty Ecoffey

Avril 2024

LES LIVRABLES DE LA STRATÉGIE

Stratégie (Cahier 1)



Les ambitions,
le diagnostic,
la vision 2050,
les 12 actions phares

Feuille de route (Cahier 2)



Les 4 axes
d'intervention,
les 12 mesures et
actions phares

Essentiel en bref



La synthèse à
l'attention du grand
public

Base de données géoréférencée



Les livrables
cartographiques
disponibles sur
cartolacote.ch

Table des matières

7	Présentation de la Feuille de route
8	Structure générale: 4 axes d'intervention et 12 actions phares
10	Structure des fiches mesures
11	Espaces d'action
12	Axe d'intervention 1 Asseoir les fondamentaux de la Stratégie
14	M1 – Climat agréable pour la population
18	M2 – Promotion de la biodiversité
22	M3 – Disponibilité des ressources
24	Bonnes pratiques et sources d'inspiration
26	Axe d'intervention 2 Affirmer la présence de la charpente paysagère
28	M4 – Préservation des rivières et cordons boisés
30	M5 – Connexion avec la ceinture agricole et le lac
32	M6 – Création d'un parcours de parcs
34	Bonnes pratiques et sources d'inspiration
36	Axe d'intervention 3 Tisser un maillage végétal dense et continu
38	M7 – Verdissement systématique des quartiers
42	M8 – Accompagnement des espaces rues par la végétation
44	M9 – Encouragement à la plantation des parcelles privées
48	Bonnes pratiques et sources d'inspiration

50	Axe d'intervention 4 Fédérer et mobiliser les actrices et acteurs
52	M10 – Gouvernance et révision réglementaire
56	M11 – Renforcement du monitoring
58	M12 – Effort soutenu de communication
62	Bonnes pratiques et sources d'inspiration
64	SYNTHÈSE
64	Vue résumée des espaces d'action
66	Carte de synthèse de la Stratégie
68	RÉFÉRENCE
70	ANNEXES
70	Financement
72	Acronymes



Présentation de la Feuille de route

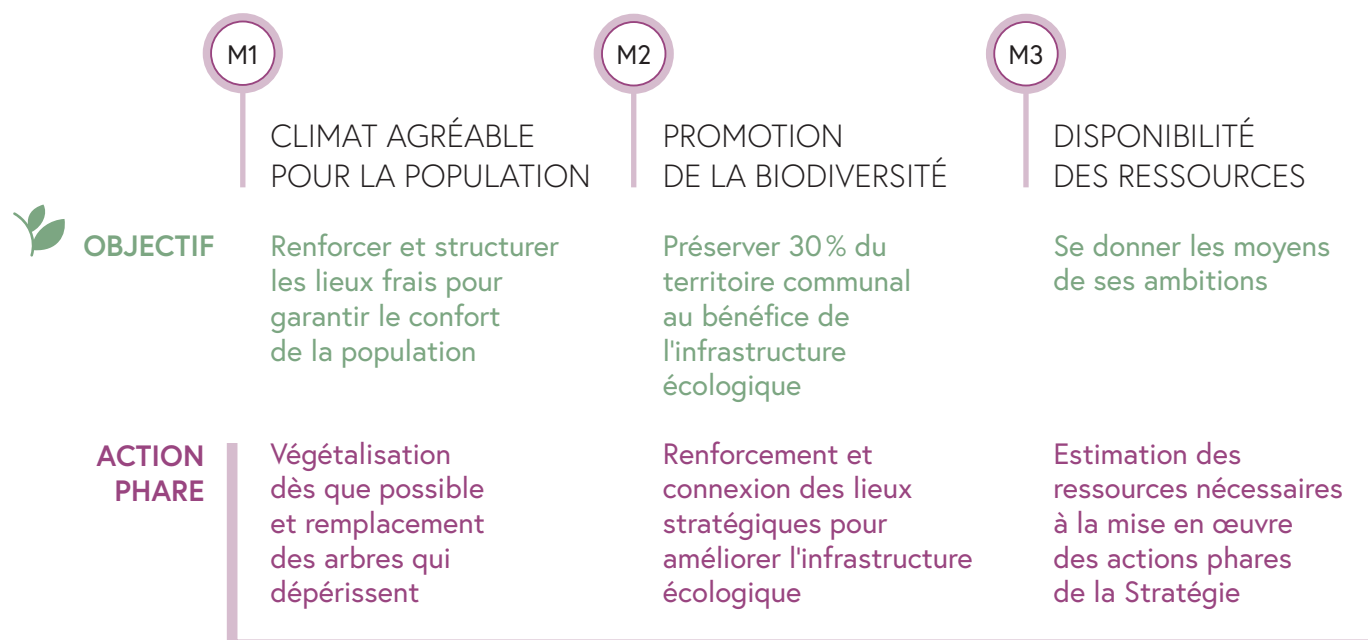
La Stratégie définit l'objectif et trace la trajectoire; la Feuille de route balise le chemin pour y arriver. Elle constitue donc la partie opérationnelle de la Stratégie de végétalisation et pose des jalons importants en matière de mise en œuvre, sans s'apparenter pour autant à un plan d'action chiffré.

S'inscrivant en droite ligne de l'approche stratégique, la Feuille de route s'appuie sur les enseignements du diagnostic pour identifier les mesures les plus pertinentes à mettre en place sur le territoire nyonnais.

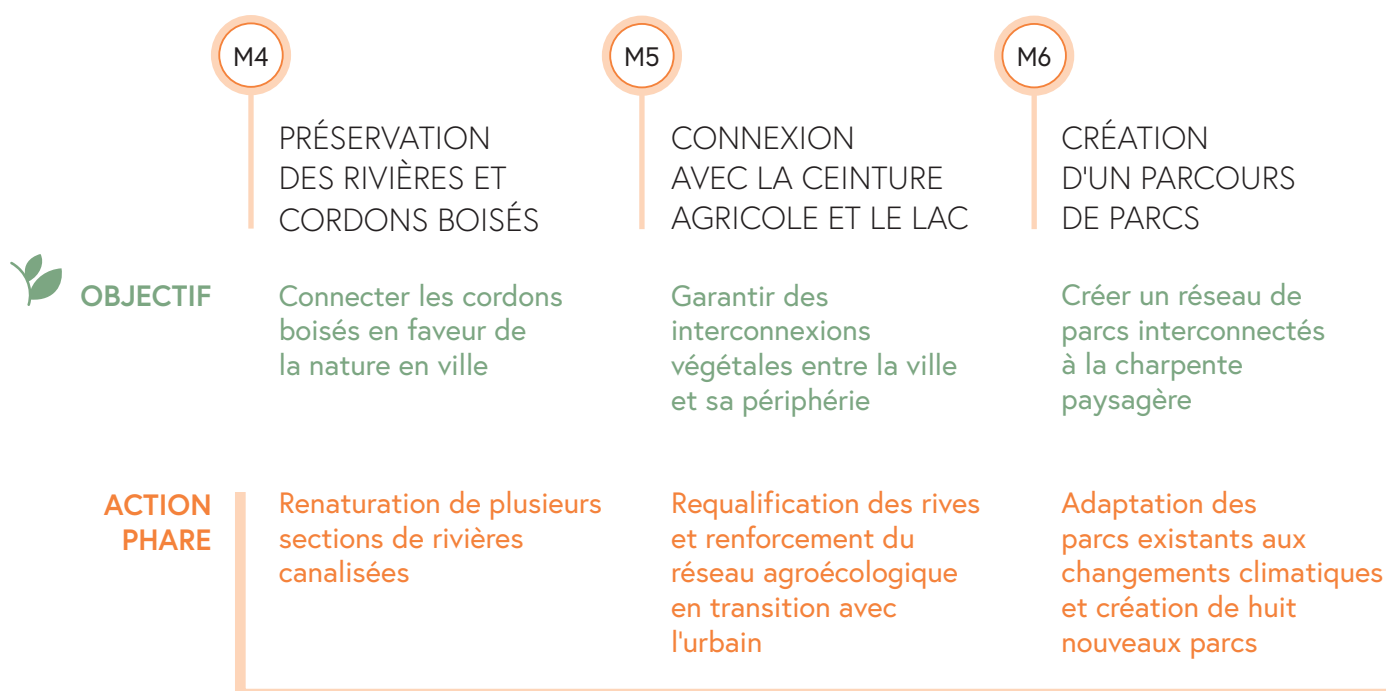


La Feuille de route de la Stratégie de végétalisation de la Ville de Nyon se compose de quatre axes d'intervention distincts. Pour chaque axe, des mesures prioritaires avec une action phare associée sont édictées.

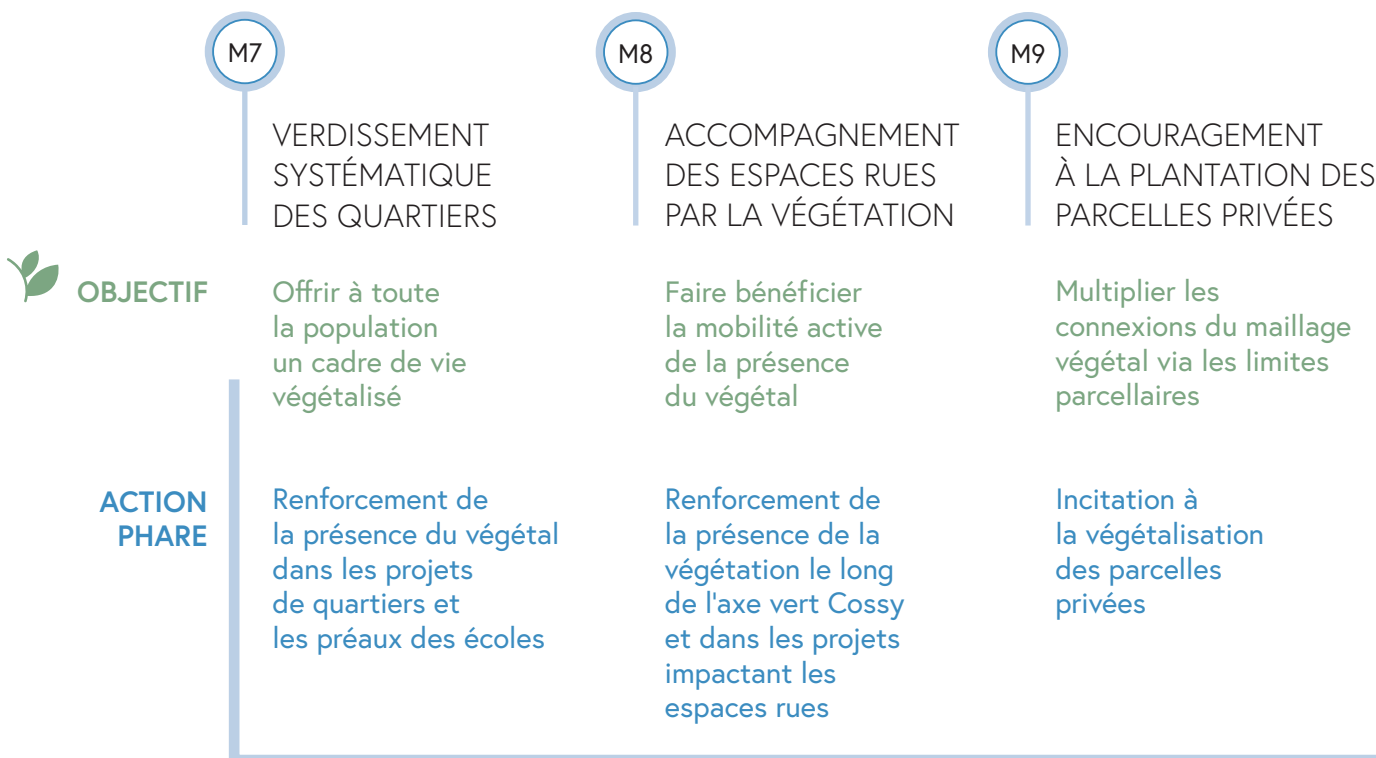
Asseoir les fondamentaux de la Stratégie



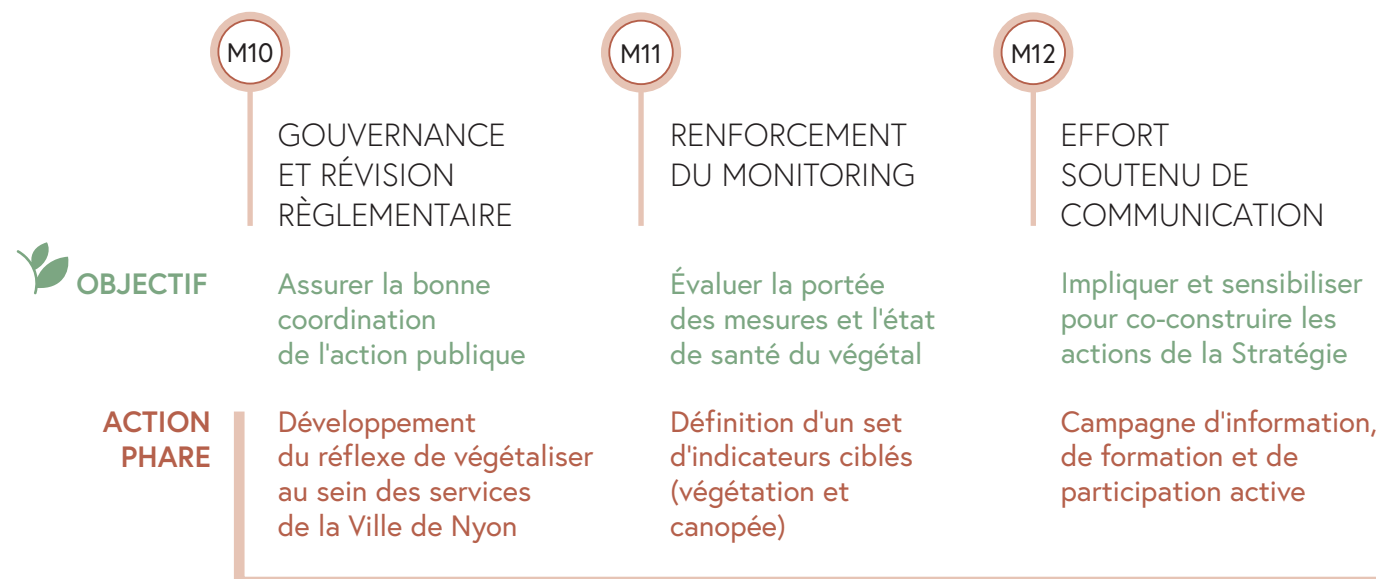
Affirmer la présence de la charpente paysagère



Tisser un maillage végétal dense et continu



Fédérer et mobiliser les actrices et acteurs



Structure des fiches mesures


Les mesures sont regroupées en quatre axes d'intervention relatifs aux fondamentaux à mettre en place, aux éléments de la charpente paysagère et du maillage végétal, ainsi qu'aux facteurs de mise en œuvre.

Sur la première page, une **phrase synthétise la thématique traitée par la mesure** et les éléments principaux sont présentés: **l'axe d'intervention concerné, l'objectif principal** de la mesure, ainsi que les **espaces d'action** dans lesquels elle s'applique, s'il y a lieu. Le texte énumère les **enjeux clefs** ainsi que les enseignements issus du **diagnostic territorial**, avec des renvois vers les chapitres y relatifs de la Stratégie (--> Cahier I).

Sur la deuxième page, les **actions déjà mises en place** par la Ville de Nyon sont rappelées après **l'action phare qui est décrite dans un encadré dédié. D'autres pistes d'action** sont également évoquées pour certaines mesures.

A la fin de chaque axe d'action, des **bonnes pratiques et sources d'inspiration** sont compilées au travers de présentations synthétiques de projets exemplaires réalisés à Nyon ou ailleurs.

EXEMPLE DE FICHE MESURE

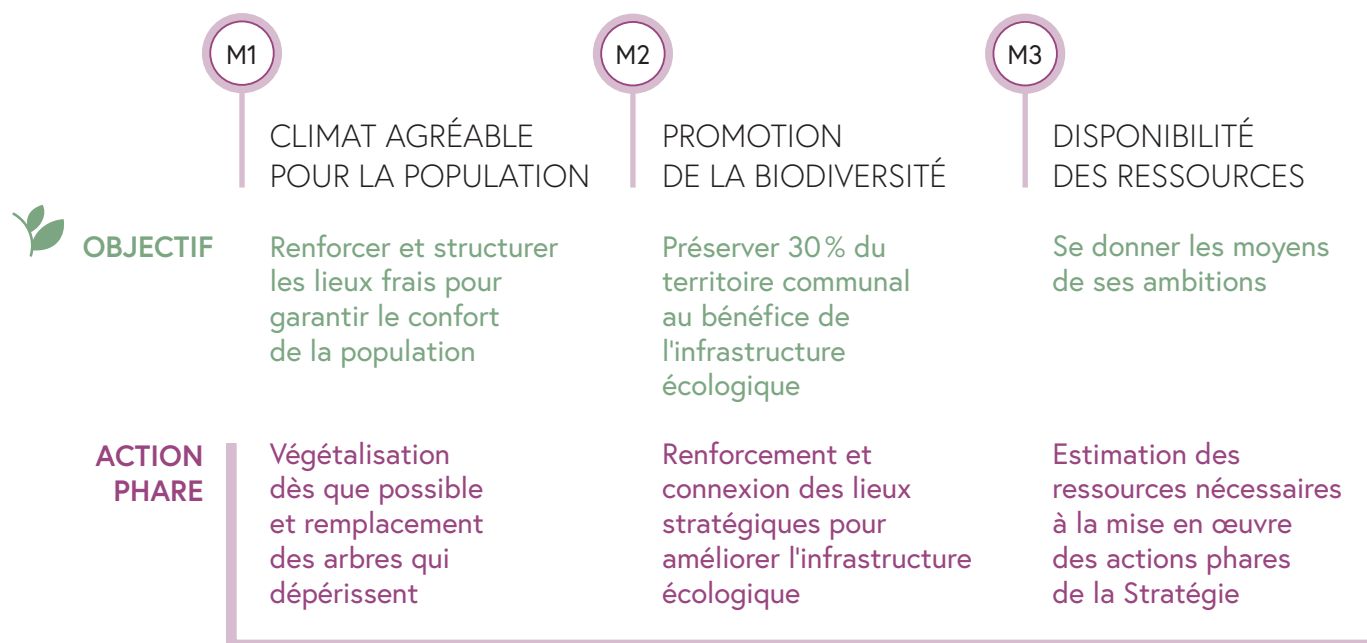
Numéro et titre de la mesure	<p>M11 Renforcement du monitoring</p> <p>La mesure vise à garantir le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Stratégie de végétalisation. L'objectif est donc d'améliorer les outils de recensement existants et le monitoring, en créant un set d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.</p>	<p>ACTION PHARE</p> <p>Définition d'un set d'indicateurs ciblés (végétation et canopée)</p> <p>○ Préserver ○ Planter plus ○ Planter mieux ○ Prendre soin ➔ Accompagner</p> <p>A l'échelle de la Suisse romande, aucune méthodologie commune et standardisée n'est encore disponible pour définir les taux de canopée et de végétalisation. La Ville de Nyon proposera une méthode en coordination avec les autres villes romandes et le Canton, afin de pouvoir comparer les résultats. L'objectif est, dans un premier temps, de définir un set d'indicateurs pertinents et évaluer les données satellitaires issues du relevé 2023. Ces relevés permettront d'actualiser les tendances identifiées en termes de végétation et de canopée. Cette évaluation pourra être réalisée sur la même base de méthodologie que celle appliquée par le diagnostic réalisé (« Cahier I »). L'ambition est d'assurer leur monitoring tous les cinq ans, en se calant sur le planning de « Nyon Végétale ». Certains de ces indicateurs pourront, à terme, être géolocalisés et rendus accessibles au public.</p> <p>Il sera nécessaire de préciser la notion de bilan de mise en œuvre de la Stratégie afin de pouvoir faire évoluer les mesures en fonction des résultats obtenus.</p> <p>La Ville de Nyon participera également aux recherches en cours et à venir et continuera à partager ses expériences en matière de monitoring notamment avec d'autres villes via le réseau des villes labellisées «VILLE VERTE SUISSE».</p>	Action phare
Enjeux	<p>ENJEUX</p> <p>Afin de mesurer l'évolution de la végétation, il est essentiel de se doter d'outils de suivi appropriés et efficaces. Ils doivent être de différentes natures pour couvrir l'ensemble des paramètres à suivre : état de santé de la végétation et des arbres, nombre de plantations, croissance effective, mais aussi qualité d'usage des parcs, confort thermique, etc.</p> <p>Ces outils sont à mettre en place pour assurer le suivi des mesures de la Stratégie au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs restant à définir.</p> <p>Les instruments de monitoring à disposition de la Ville de Nyon existent à l'image de l'outil de recensement du patrimoine arboré mais peuvent être améliorés et complétés par d'autres types de relevés et indicateurs.</p>	<p>EN ACTION</p> <p>DÉJÀ RÉALISÉ - EN COURS - PRÉVU</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des inventaires floristiques selon plusieurs rythmes et dont certains sont en lien avec des suivis cantonaux (Préavis 2023/5). Réalisation en cours de l'inventaire du patrimoine arboré classé sur le plan cantonal et communal sur parcelles privées (Préavis 2023/97). Suivi des dernières recherches et collaborations avec les villes romandes au sein de l'Union des Services d'espaces verts et du Réseau des VILLEVERTE SUISSE. 	En action Déjà réalisées, en cours, prévues
Diagnostic territorial	<p>OBJECTIF</p> <p>Évaluer la portée des mesures et l'état de santé du végétal</p> <p>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> Le monitoring de la biodiversité est déjà assuré sur des espaces ciblés et sur certaines parcelles. Seuls les arbres protégés de la Ville de Nyon sont recensés à l'échelle communale. Les arbres remarquables d'importance cantonale et communale sont en cours d'inventaire. Un monitoring d'usage des parcs a été réalisé durant l'été 2023 sur les aspects de confort climatique, biodiversité et accessibilité (appréciation des usagers et usagers quant à leur expérience de l'accès aux parcs, des parcs eux-mêmes, de ce qu'ils apportent et ce qu'ils manquent encore). Un monitoring des déplacements en mobilité active a commencé en 2023. Il n'y a pas encore eu de monitoring d'usage des préaux. Il n'y a pas encore de méthode de monitoring de la végétalisation et de la canopée harmonisée, ni sur le plan fédéral ni sur le plan cantonal. 	<p>AUTRES PISTES D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une démarche de suivi des plantations et du bon développement des arbres. La mise sur pied de cette action est assurée par le responsable du patrimoine arboré qui suit le bon développement des nouvelles plantations et leur pérennisation. Il partage également aux dernières recherches en la matière, aux collègues de l'Union des Services d'espaces verts des villes suisses et aux partages d'expérience pour approfondir les moyens d'améliorer la résilience du patrimoine végétal. Recensement du patrimoine arboré nyonnais. Pour compléter le recensement actuellement partiel du patrimoine arboré de la commune, l'inventaire des arbres remarquables sur le plan communal et cantonal, sur terrain public et privé, est en cours et se poursuivra jusqu'en 2024. Une base de données géolocalisées sera développée pour assurer le bon suivi des arbres de la commune et permettre au public d'accéder aux données (→ Bonnes pratiques et sources d'inspiration). 	Autres pistes d'action
Espaces d'action	<p>ESPACES D'ACTION</p> <p>Ensemble du territoire communal</p> 	<p>M11 - RENFORCEMENT DU MONITORING</p>	

Espaces d'action

Certaines mesures de la Feuille de route concernent le territoire communal dans son ensemble, alors que d'autres sont à appliquer dans des secteurs prioritaires appelés «Espaces d'action» (--> Cahier I, Ch. Les espaces d'action). Ces espaces correspondent à des périmètres de projets intégrés dans le Plan d'Investissements de la législature, menés avec la Région Nyon et des projets d'agglomération qui sont en cours ou à venir. Cette liste a été complétée par des projets d'importance menés par des actrices et acteurs privés, où il existe une marge de manœuvre via les partenariats conclus ou les procédures de permis de construire. Ils sont évolutifs en fonction des planifications et projets portés par la Ville de Nyon dans les années à venir. Ainsi, la Stratégie de végétalisation devra profiter de toutes les opportunités pour assurer sa mise en œuvre et l'atteinte des objectifs à court et moyen termes.

AXE D'INTERVENTION 1

Asseoir les fondamentaux de la Stratégie





M1

Climat agréable pour la population

La mesure vise à préserver et renforcer les éléments naturels ayant un effet bénéfique sur le climat urbain et participant à stopper la dynamique de progression des îlots de chaleur. Elle ambitionne de maintenir un climat urbain agréable et d'offrir des espaces verts frais et ombragés, en particulier aux populations vulnérables.



OBJECTIF

Renforcer et structurer les lieux frais pour garantir le confort de la population

ENJEUX

Les canicules, qui se répètent et s'allongent, affectent sensiblement la résilience de la faune et de la flore, ainsi que la qualité de vie et la santé de la population. Le milieu bâti doit être adapté pour préserver un climat urbain agréable, gagner en fraîcheur et en confort d'usage. L'un des moyens d'agir est de végétaliser fortement les espaces extérieurs, les rues, les abords des immeubles ou encore les toitures et les façades.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Les cordons boisés procurent un important effet de fraîcheur. Les îlots de fraîcheur sont dans une dynamique de régression et ne font plus efficacement barrière à la progression des îlots de chaleur (--> Cahier I, Ch. Influence de la végétation sur le climat de Nyon).
- Plusieurs établissements pour personnes vulnérables (enfants, personnes âgées ou à la santé fragile) sont présents dans ou à proximité des secteurs urbains en surchauffe (--> Cahier I, Ch. Accès au végétal pour la population).
- La maîtrise foncière est un des principaux facteurs limitant la réalisation massive de plantations dans les lieux soumis aux îlots de chaleur. La capacité d'agir de la Ville de Nyon se limite au domaine public communal dont les parcs, la majorité des rues et les préaux font partie, mais pas les établissements privés (EMS, crèches) ou propriétés du Canton de Vaud (hôpital, gymnase) (--> Cahier I, Ch. Maîtrise foncière).

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Végétalisation dès que possible et remplacement des arbres qui dépérissent

○ Préserver ● Planter plus ● Planter mieux ○ Prendre soin ○ Accompanyer

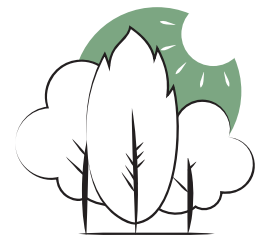
Réaliser les plantations dans les lieux stratégiques, soit là où il existe des affaiblissements ou des ruptures dans la charpente, permet de préserver le confort urbain et de limiter l'expansion des îlots de chaleur. Grâce à une maîtrise foncière assurée et la présence d'espaces en pleine terre, la Ville de Nyon peut agir directement et de manière conséquente par le biais des **projets ou rénovations d'équipements ou d'espaces publics tels que des parcs, préaux d'école et espaces sportifs**. Cette action phare est à coordonner avec la mesure qui

préconise notamment la végétalisation des préaux d'école (--> M7).

Dans certains secteurs urbanisés, la proportion de sol imperméable est très élevée et nécessite de **dégrapper pour permettre la réalisation de plantations**. Les actions de dégrappage et de reconstitution du sol sont souvent complexes et coûteuses (--> M3).

Sur les parcelles privées, le pouvoir d'action de la Ville de Nyon est limité et la capacité d'agir repose principa-

lement sur l'**engagement des propriétaires privés** en faveur d'une plus forte végétalisation de leurs parcelles (--> M9). Il est donc crucial de les sensibiliser et de les encourager à davantage végétaliser, notamment via la réglementation communale et les autorisations de construire. Cela nécessite d'y inscrire de manière claire et contraignante la préservation des espaces verts et la création de nouvelles plantations (--> Axes d'intervention 2 et 3).



50'000
arbres et arbustes
plantés

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Renforcement des cordons boisés et îlots de fraîcheur prévus dans la Stratégie biodiversité (Préavis 2023/53 et 2023/94).
- Réalisation des préaux de l'école du Centre-Ville et du Rocher (Préavis 2023/109 et 2023/106) intégrant de la végétation.
- Mesures de végétalisation de la place Saint Martin (Préavis 2022/60).
- Étude globale d'identification des lieux d'opportunité selon les types de sols, revêtements et réseaux en sous-sol (Préavis 2023/97).
- Préservation de la végétation par de la compensation, des mesures d'entretien et phytosanitaires (Préavis 2020/17).
- Protection et promotion pour le renforcement du patrimoine arboré (Préavis 2023/97).

Plus petits car plus résilients

La Stratégie de végétalisation va consister à planter des arbres plus jeunes et plus petits qui bénéficieront d'une meilleure résilience dans leurs premières années de reprise. Bien qu'ils soient moins chers que les gros sujets, le prix d'achat des plants ne représente qu'une faible partie du prix global de plantation. Ce dernier est en grande partie déterminé par la préparation de la plantation, notamment la fosse à mettre en place, le dégrappage ou encore les réseaux à déplacer.

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Incitation à la végétalisation des abords des établissements sensibles parapublics et privés**

Ces établissements (hôpitaux, EMS, établissements scolaires, garderies) sont en majorité situés sur des parcelles privées, ce qui limite considérablement la marge de manœuvre de la Ville de Nyon. L'action est donc à porter en termes de sensibilisation des gestionnaires des espaces extérieurs de ces lieux et de mise en avant des avantages de la présence de végétation et d'arbres aux abords de leur établissement pour leurs bénéficiaires (--> M9 et M12).

- **Contrat de culture**

Depuis ces dernières années, tant la Ville de Lausanne que le Canton de Genève se lancent dans des contrats de culture auprès de pépinières ou internalisent la production des futurs arbres.

Le premier avantage recherché est de garantir la disponibilité du nombre d'arbres planifiés à la plantation dans le futur et de pallier ainsi un risque de manque d'arbres dans les pépinières face aux besoins accrus des Villes.

Le deuxième avantage est de faire croître des arbres dans des sols et à des altitudes plus proches de ceux où ils seront ensuite plantés.

Enfin, cela permet de définir précisément le type d'essence, la provenance et la manière de cultiver.

- **Projet d'arbres du futur**

Poursuivre l'engagement de la Ville dans les programmes de recherche (--> Cahier I, Ch. Les pratiques de la Ville)

Promotion de la biodiversité

La mesure vise à préserver la biodiversité à l'échelle de la commune, afin de protéger les réservoirs de l'infrastructure écologique et de les connecter de manière optimale pour la faune et la flore. L'amélioration du caractère fonctionnel de l'infrastructure écologique dépend directement de la disponibilité de trois ressources environnementales: le sol, l'eau et le végétal.



OBJECTIF

Préserver 30% du territoire communal au bénéfice de l'infrastructure écologique

ENJEUX

La Stratégie biodiversité 2030¹ ambitionne de «préserver et renforcer l'infrastructure écologique» et, en premier lieu, de définir l'infrastructure écologique communale. Ce travail, réalisé en 2023 en collaboration avec le groupement GE 21, a déjà permis d'identifier les secteurs composant l'infrastructure écologique à l'échelle de la commune et nourrira l'élaboration du Plan directeur communal (PDCom). Il montre qu'une infrastructure écologique fonctionnelle doit couvrir 30% de la surface du territoire ainsi qu'intégrer des aires centrales et de mise en réseau, pour conserver une biodiversité riche et résiliente, capable d'assurer un ensemble de services écosystémiques.

Les éléments de l'infrastructure écologique identifiés doivent être préservés à long terme. Ils sont également à renforcer pour améliorer la connectivité écologique du territoire et permettre ainsi à une biodiversité plus riche de s'y développer et de s'y déplacer. La qualité environnementale doit être améliorée à chaque opportunité, y compris en dehors de l'infrastructure écologique actuelle.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- L'infrastructure écologique met en évidence des continuités et des ruptures comme avec les autres approches utilisées dans le diagnostic (--> Cahier I, Ch. Paysage végétal nyonnais et Annexe Politiques cadres, documents directeurs et plans d'actions liés).
- L'infrastructure écologique est composée d'une analyse du territoire comprenant les zones urbaines, péri-urbaines et agricoles et se base sur l'étude de 4 piliers principaux:
 1. Composition (distribution des espèces et des habitats);
 2. Structure (fragmentation du territoire, perméabilité du sol, zones centrales, etc.);
 3. Fonction (connectivité du territoire pour la faune, trame noire, etc.);
 4. Services (stockage du carbone, pollinisation, taux de canopée, etc.).

¹ Stratégie biodiversité 2030 – Axe 1 Préserver et renforcer l'infrastructure écologique, <https://www.nyon.ch/nyon-officiel/politiques-thematiques/politique-de-l-environnement/strategie-biodiversite-2030-13399>

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Renforcement et connexion des lieux stratégiques pour améliorer l'infrastructure écologique

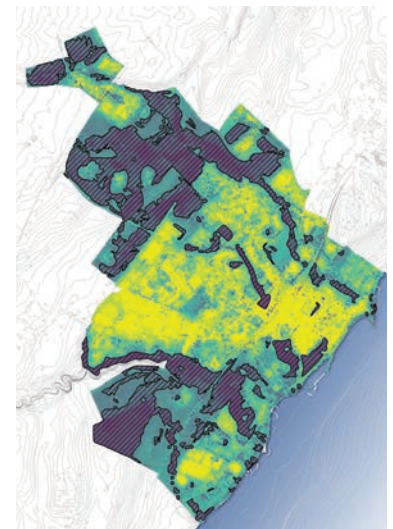
- — Préserver ● — Planter plus ● — Planter mieux ○ — Prendre soin ○ — Accompagner

L'objectif de cette mesure est de tisser un lien étroit entre la Stratégie biodiversité et la Stratégie de végétalisation. Cette action s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie Biodiversité Suisse, qui préconise le maintien d'une infrastructure écologique fonctionnelle sur le territoire. L'infrastructure écologique désigne l'ensemble des zones de haute valeur pour la biodiversité et les services écosystémiques, dont l'étendue a été fixée à 30% du territoire nyonnais. Une étude a été menée pour identifier ces zones et déterminer la valeur relative de chaque point du territoire selon quatre critères: la

composition en milieux et espèces, la structure paysagère, la fonction de connectivité des habitats pour la faune et les services rendus par les écosystèmes. Cette étude a permis de mettre en évidence les milieux naturels à forte valeur, tels que les cours d'eau, les bois, les vergers, les parcelles agricoles et les structures vertes urbaines. Ces milieux sont principalement situés sur des parcelles privées et sont menacés par l'urbanisation ou l'agriculture. L'action consiste donc à renforcer et connecter ces milieux, en les conservant comme des zones prioritaires, en compensant les pertes

éventuelles par des surfaces équivalentes et en profitant des projets d'urbanisation pour créer ou étendre des espaces verts. Cette action permettra d'intégrer les enjeux de préservation de la nature dans la politique d'aménagement territorial de la Ville de Nyon et de contribuer ainsi la transition vers une société plus durable.

Diagnostic de l'infrastructure écologique de la commune de Nyon (GE21, 2023)



Infrastructure écologique

Echelle

100

0

▨ Identification des meilleurs 30%

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Pratiques de plantation et d'entretien différencié en faveur de la biodiversité adoptées par le Service de l'environnement (SDE) depuis plus de 20 ans. (--> Cahier I, Ch. Les pratiques de la Ville).
- Intégration de l'infrastructure écologique aux réflexions en cours sur des plans d'affectation et des espaces publics (Petite Prairie 3, axe vert Cossy, Rives, rue de Divonne, Billetaz).

Infrastructure écologique

L'infrastructure écologique est un réseau de milieux naturels ayant une grande valeur écologique pour la biodiversité et les services écosystémiques. L'infrastructure écologique se compose de zones offrant des habitats de qualité aux espèces et, également, de zones de mise en réseau qui relient ces habitats entre eux et facilitent les déplacements de la faune. L'infrastructure écologique vise à conserver, valoriser, restaurer et relier ces milieux, en tenant compte des enjeux sociétaux et de transition. Les quatre piliers qui définissent l'infrastructure écologique (--> Action phare) sont basés sur des données géographiques qui synthétisent les connaissances actuelles sur la biodiversité.

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Augmenter la surface plantable dans le périmètre urbain et dans les projets de quartier**

La qualité et la quantité du substrat dans lequel la végétation est plantée est une condition essentielle au bon développement des plantations dans la durée, tout comme le choix d'espèces adaptées à la station. Végétaliser les pieds d'arbres et favoriser le compagnonnage permet également à la végétation de gagner en résilience et en résistance face aux maladies. Ces pratiques, déjà explorées par le SDE, sont en revanche peu connues des propriétaires privés et des régies immobilières.



Pour pouvoir réaliser des plantations, la première action est de préserver les surfaces en pleine terre et d'assurer leur non-construction. La Ville de Nyon dispose de plusieurs moyens, règlementaires ou informatifs pour s'en assurer. Par exemple, une carte d'analyse des sols de la ville pourrait être développée et mise à disposition pour permettre à tout propriétaire foncier de connaître là où l'absence de réseaux et la qualité du sol légitiment le besoin de sa conservation pour la création de futures plantations ou de potagers urbains (--> M7 et M9).

En milieu fortement urbanisé et peu perméable, il est nécessaire de dégrapper dès que possible pour élargir l'espace plantable, en surface et en sous-sol. Dans chaque projet porté par la Ville de Nyon, cela devrait être le mot d'ordre pour réaliser les grands potentiels que représentent notamment les projets d'aménagement des espaces rue et des préaux d'école généralement très minéralisés. Les réaménagements liés à la pacification des réseaux routiers (30 km/h, zones de rencontre, zones piétonnes) en ville pourraient également être des projets moteurs de déminéralisation des rues, notamment celles de quartiers où l'évolution des habitudes de déplacement attendue en faveur de la mobilité active rend envisageable la réduction des largeurs des routes au profit de la végétation et l'installation de revêtements de sol perméables.

Une étude sur les potentiels, selon les types de sols et terrains, est en cours de réalisation par le SDE pour aider à l'intégration de ces enjeux.

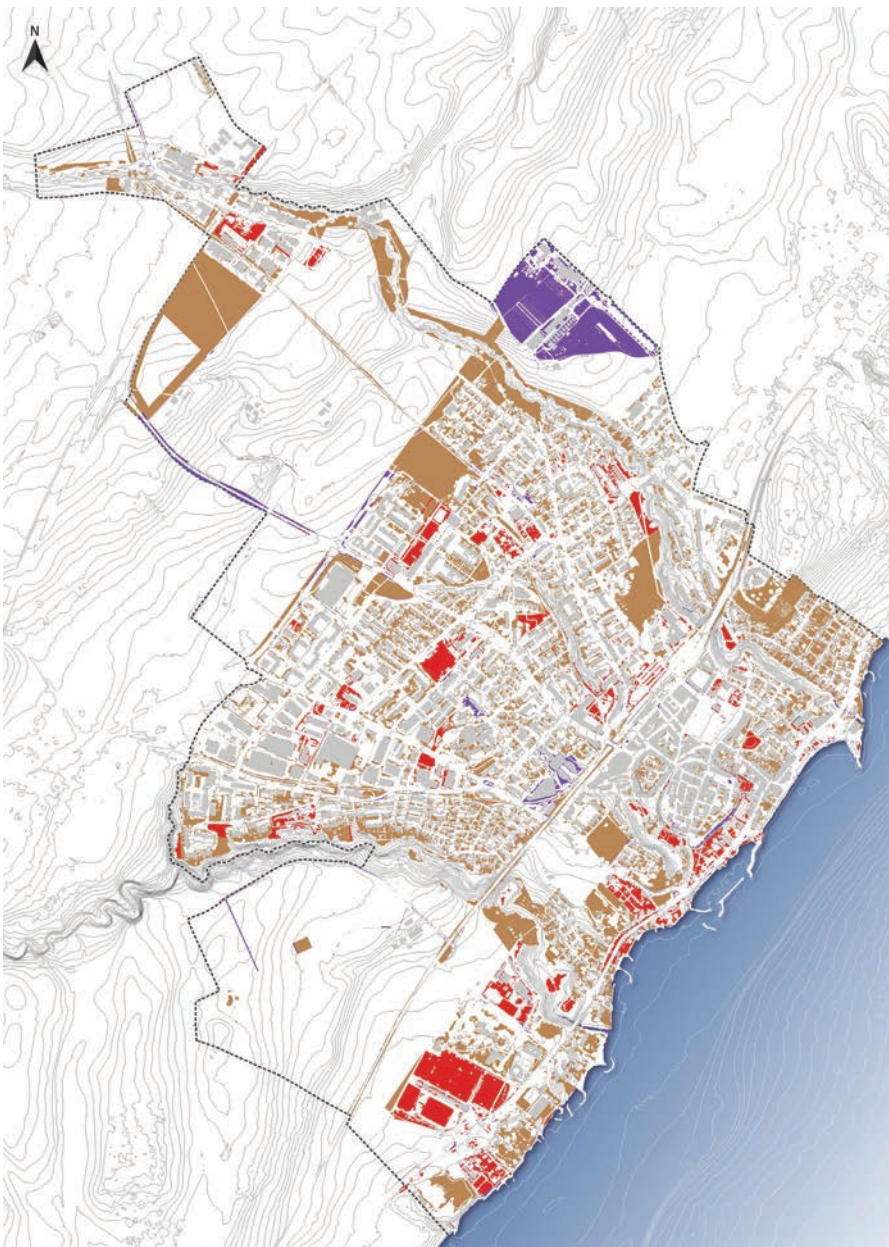
- **Optimisation de l'encombrement des réseaux en sous-sol**

En concentrant les réseaux (eau, électricité, gaz, télécoms, etc.) au pied des immeubles, il est possible d'augmenter le volume disponible pour la prospection racinaire, voire de joindre les fosses et de rendre l'espace plantable continu. Ces opportunités d'optimisation de l'usage du sous-sol doivent être analysées au coup par coup, lors de la planification de travaux nécessitant l'ouverture des chaussées (requalifications routières ou assainissement des réseaux par exemple).

- **Favoriser le compagnonnage et les soins adaptés au patrimoine végétal**

A la suite d'actions de dégrappage, le sol doit souvent être reconstitué afin d'offrir un substrat fertile et adapté aux plantations. En surface, le compagnonnage et la couverture du sol au pied des arbres sont des actions complémentaires favorables pour limiter l'évaporation et la surchauffe du sol, mais aussi créer des milieux pour la micro-faune urbaine.

Maîtrise foncière des parcelles en pleine terre



La pleine terre est la surface de la commune qui n'est pas occupée par : des infrastructures souterraines, des constructions, des sols non perméables ou peu perméables, des espaces cultivés, viticoles ou intermédiaires, des arbres ou des arbustes.

Cette donnée permet d'identifier les lieux où il est possible de planter sans contrainte.

La commune de Nyon compte 131 ha de pleine terre, soit 19% de sa surface totale. La part de pleine terre située sur l'espace public est de 10% (13.4 ha) et celle située sur l'espace privé communal est de 17% (22.5 ha).

- Limites communales
- Pleine terre**
- Privé communal
- Privé autre
- Domaine public

Disponibilité des ressources

La mesure vise à chiffrer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre de manière générale la Stratégie. Elle ambitionne de garantir la disponibilité des ressources financières et humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques et, dans un premier temps, à la végétalisation et l'entretien des plantations nouvellement réalisées.



OBJECTIF

Se donner les moyens de ses ambitions

ENJEUX

Pour garantir la croissance du végétal et le bon entretien des plantations réalisées, mais aussi pour sensibiliser l'ensemble des parties prenantes de la Stratégie, les ressources humaines et financières à engager sont conséquentes. Réalisation d'études de faisabilité, achat ou culture des plantes, conception des aménagements et plantations, formation des collaboratrices et collaborateurs, soins à la végétation et monitoring – les besoins à évaluer sont de natures très diverses.

Le fait de se greffer sur un projet déjà initié permet de réduire les coûts. L'anticipation permet de multiplier les opportunités de synergies et de renforcer ainsi la faisabilité des projets de plantation (--> Cahier I, Ch. Opportunités de planter).

Outre les plantations, de nombreuses autres mesures doivent être déployées pour assurer le succès de la végétalisation, ainsi que la fédération et l'implication des actrices et acteurs du territoire autour des ambitions de la Stratégie.

L'enjeu des ressources environnementales est intégré de manière détaillée dans la deuxième mesure de la Feuille de route concernant la biodiversité, l'eau, le sol et le végétal étant considérés comme des ressources essentielles au développement d'une riche biodiversité.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Les projets de végétalisation du Plan d'investissements représentent une croissance des espaces végétalisés d'environ 10 ha à terme, en plus des 40 ha existants².
- La mort précoce d'une partie du patrimoine arboré et le besoin de suivi des forêts, au vu de leur état de déliquescence, nécessitent un besoin en ressources et un coût supplémentaire pour le remplacement et la reconstitution (--> Cahier I, Ch. Tendances).

² Il est estimé selon les planifications du Plan d'investissements que la surface totale des espaces verts entretenus par la Ville de Nyon va passer de 40 ha à 50 ha d'ici 2050.

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions phares de la Stratégie

○ Préservé ● Planté plus ● Planté mieux ○ Prendre soin ○ Accompagné

Les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie seront identifiées lors de la réalisation de chaque Préavis liés à des projets spécifiques.

De plus, la Stratégie de végétalisation est accompagnée d'un Préavis chiffré.

En effet, chaque action phare a été pensée de manière opérationnelle. Si des projets en cours ou à venir sont identifiés, une série de mesures prioritaires a été identifiée. Parmi elles, peuvent être citées :

- Adaptation des 5 parcs existants;
- Végétalisation des préaux existants;

- Valorisation de l'axe vert Cossy;
- Révision du règlement d'extension;
- Formations internes;
- Bilan et monitoring;
- Sensibilisation;
- Participation à la recherche.

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Obtention d'un poste de Responsable patrimoine arboré et engagement en octobre 2023 pour coordonner la mise en œuvre de la Stratégie (Préavis 2023/97).
- Enveloppes obtenues pour l'entretien du patrimoine arboré et pour la plantation, en 2023, de nouveaux arbres de compensation des arbres morts précocement (Préavis 2020/227).

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Demande de crédit pour former les chef·fe·s de projet de la Ville**
Intégrer la végétation dans l'élaboration de projets à incidence territoriale nécessite un minimum de compétences et de compréhension des enjeux de la part de l'ensemble des chef·fe·s de projet concerné·e·s. Assurer une formation de base permettrait de les autonomiser dans la prise en compte des ambitions de la Stratégie, sans devoir augmenter le nombre d'architectes-paysagistes en Ville de Nyon. Il s'agit là d'une mesure d'efficacité favorisant une réflexion transversale dans les projets communaux.
- **Allocation de dons et de subventions privées provenant de grandes entreprises**
Il y a actuellement un intérêt et une volonté de la part de plusieurs sociétés à participer financièrement à différents projets menés sur le territoire communal. Il s'agit donc d'analyser ces propositions de dons et mécénats pour compléter judicieusement les actions publiques menées dans le cadre ou en parallèle de la Stratégie de végétalisation.
- **Adaptation du Centre de Bois-Bougy**
Les nouvelles surfaces d'espaces végétalisés nécessiteront d'augmenter les ressources allouées à leur entretien.
- **Pérennisation des enveloppes pour l'entretien du patrimoine arboré et pour la plantation de nouveaux arbres de compensation des arbres morts précocement.**

Bonnes pratiques et sources d'inspiration



M1

Parc du Buis

Le projet du parc du Buis a tiré parti du patrimoine végétal existant en valorisant un espace de fraîcheur préexistant, en le rendant accessible à la population et en limitant drastiquement la perméabilisation des sols, au profit d'un maintien des surfaces végétales. Une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est intégrée au projet.

M2

Place de la Gare

Des plantations ont été réalisées en 2017, à la place de la Gare, en préfiguration des futurs travaux. Dans des fosses dites en « technosol », les plantations permettront d'avoir un patrimoine arboré ombrageant magnifiquement une partie du futur espace

public, une fois les aménagements finis. Originaires des Balkans, l'essence choisie (charme houblon) est bien adaptée à la faune locale et a démontré une excellente résistance au stress hydrique ces dernières années.

M2

Place Saint-Martin

Sur la place Saint-Martin, de nouvelles techniques de dégrappage des enrobés et de végétalisation sont testées. Même s'il n'est pas possible de planter des arbres majeurs en raison de l'encombrement du sous-sol par les réseaux, il reste néanmoins possible, ponctuellement, d'accompagner le parcours des piétons avec une végétalisation du sol et quelques arbustes. L'effet rafraîchissant est certes moindre par rapport à un arbre majeur, mais il influence tout de même positivement la sensation ressentie par un piéton. En comparaison avec des plantations en pots, cette manière de végétaliser permet de moins arroser les plantes et de redonner vie au sol précédemment imperméabilisé. A l'avenir, cette solution pourrait être déployée au gré des opportunités et dans le respect des accès feux de la vieille-ville.



M3

Préaux de l'école du Centre-Ville, du Rocher et Maison des Sports

Le Préavis 2023/94 indique que la Municipalité intégrera désormais les ressources pour l'entretien des nouveaux espaces verts lors de toute rénovation ou requalification. Les premiers projets ayant bénéficié de cette coordination sont les écoles du Centre-Ville et du Rocher ainsi que la Maison des Sports. Cette nouvelle manière de procéder permet d'obtenir les ressources nécessaires à la végétalisation de ces espaces au moment voulu et la connaissance de la charge d'entretien à consentir.

AXE D'INTERVENTION 2

Affirmer la présence de la charpente paysagère

M4

PRÉSERVATION
DES RIVIÈRES ET
CORDONS BOISÉS

M5

CONNEXION
AVEC LA CEINTURE
AGRICOLE ET LE LAC

M6

CRÉATION
D'UN PARCOURS
DE PARCS



OBJECTIF

Connecter les cordons boisés en faveur de la nature en ville

Garantir des interconnexions végétales entre la ville et sa périphérie

Créer un réseau de parcs interconnectés à la charpente paysagère

ACTION PHARE

Renaturation de plusieurs sections de rivières canalisées

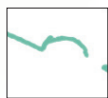
Requalification des rives et renforcement du réseau agroécologique en transition avec l'urbain

Adaptation des parcs existants aux changements climatiques et création de huit nouveaux parcs

PRÉSERVATION DES RIVIÈRES ET DES CORDONS BOISÉS

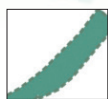


Connecter les cordons boisés en faveur de la nature en ville



Renaturation de plusieurs sections de rivières canalisées

CONNEXION AVEC LA CEINTURE AGRICOLE ET LE LAC



Garantir des interconnexions végétales entre la ville et sa périphérie



Requalification des rives
Renforcement du réseau agroécologique en transition avec l'urbain

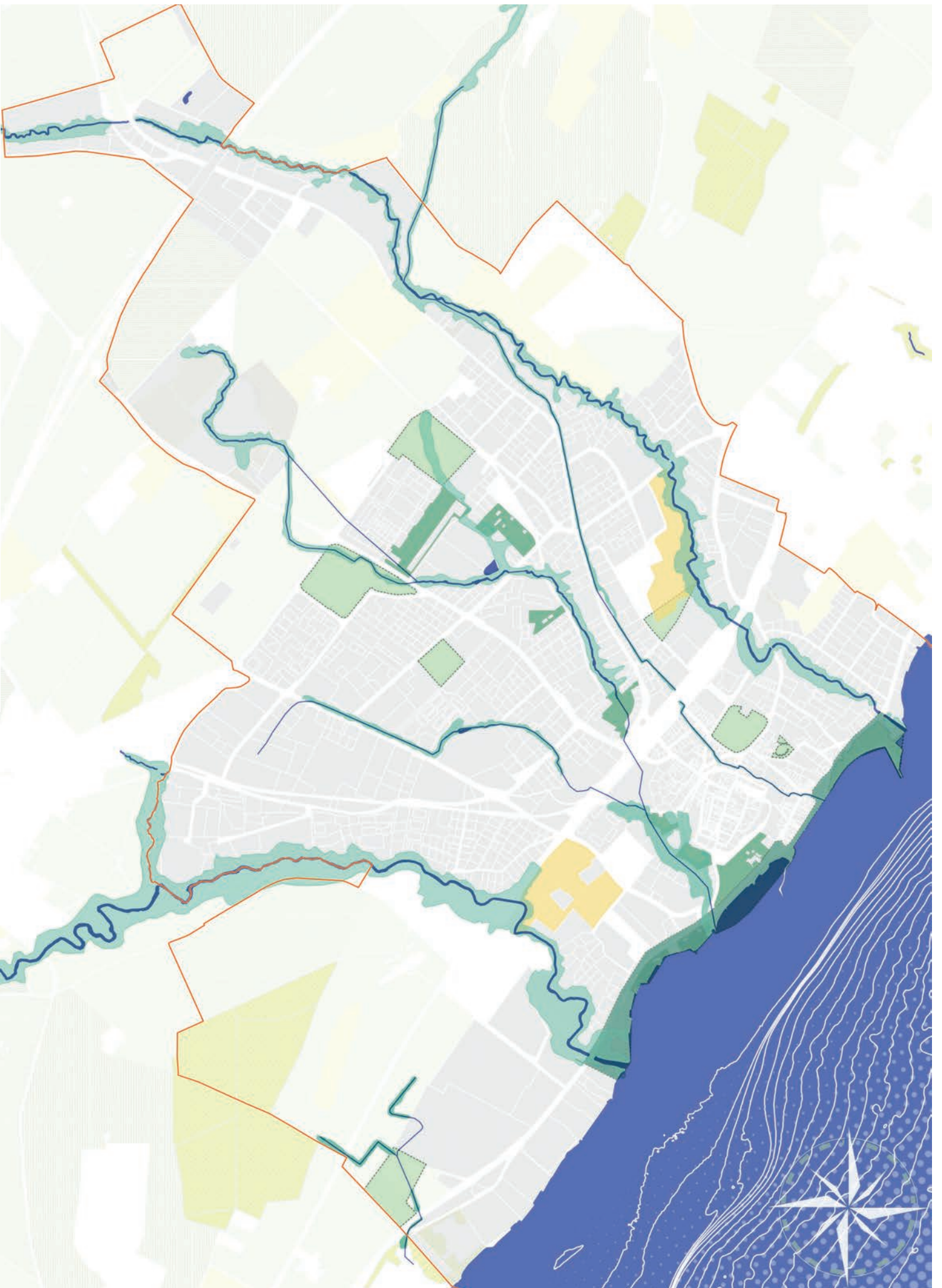
CRÉATION D'UN PARCOURS DE PARCS



Créer un réseau de parcs interconnectés à la charpente paysagère



Adaptation des parcs existants aux changements climatiques.
Création de huit nouveaux parcs



Préservation des rivières et cordons boisés

La mesure vise à préserver les grandes structurantes de végétation en relation avec l'eau, afin de garantir leurs fonctions écologiques. Elle a pour but d'affirmer les identités spécifiques aux trois cours d'eau qui traversent le périmètre urbain, au travers de la végétation et d'une bonne différenciation des usages.



OBJECTIF

Connecter les cordons boisés en faveur de la nature en ville

ENJEUX

De grandes pénétrantes de verdure sont un atout en termes de qualité du cadre de vie de la population. Elles jouent également un rôle majeur de la ville. En ce sens, les cordons boisés qui accompagnent les cours d'eau sont de précieux atouts pour favoriser la présence d'une riche biodiversité en ville et offrir des espaces refuges autant à la population qu'à la faune et la flore.

La présence de l'eau dans une ville est également bénéfique, en raison de la valeur paysagère qu'elle confère au milieu bâti, aux écosystèmes différenciés qu'elle crée et du rôle bénéfique qu'elle a sur le climat urbain grâce aux effets de rafraîchissement procurés.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Les cordons boisés mettent la végétation du périmètre urbain en lien avec des éléments de l'infrastructure écologique régionale. Ils ont des identités différentes (--> Cahier I, Ch. Paysage végétal nyonnais) mais contribuent tous à offrir des espaces refuge à la biodiversité et à procurer de la fraîcheur au périmètre urbain (--> Cahier I, Ch. Influence de la végétation sur le climat de Nyon).
- L'évolution du climat et l'urbanisation fragilisent certaines portions des cordons boisés, ce qui diminue la qualité des services écosystémiques rendus (ex: effet de barrière contre la progression des îlots de chaleurs ou fonction protectrice du Boiron et de l'Asse contre les glissements de terrain). D'autre part, le risque de non-renouvellement de certaines espèces est marqué en raison d'une incertitude quant à la capacité d'adaptation des arbres sur pied et à la tendance d'espèces végétales invasives à se propager (--> Cahier I, Ch. Caractéristiques du végétal).
- Des rivières existantes présentent des potentiels de remise à ciel ouvert, notamment pour le Cossy et ses affluents (Corjon, canal de l'Industrie, nant de Bois-Bougy), dans le secteur gare et celui de Gravette.

ESPACES D'ACTION

- PA Petite Prairie 3
- A La Billettaz
- PA Gravette
- PA Martinet

- Renaturation de l'Asse
- Station d'épuration l'Asse (STEP)
- Colovray – Centre multisport et maison des sports

- Colovray – Piscine
- Ferme des Allévays
- Cimetière de Nyon

ACTION PHARE

Renaturation de plusieurs sections de rivières canalisées

● — Préserver ○ — Planter plus ○ — Planter mieux ● — Prendre soin ○ — Accompagner

Les trois rivières et les cordons boisés les accompagnant sont des éléments paysagers structurants de la ville de Nyon et présents à proximité de la plupart des quartiers. Ces cordons boisés participent à l'armature de base en vue de l'adaptation climatique, notamment en termes de renforcement des îlots de fraîcheur. En ce sens, le linéaire sans interruption est impor-

tant pour **garantir la continuité de l'effet en d'îlot de fraîcheur et de continuum vert-bleu pour la biodiversité**. L'action phare vise à remettre à ciel ouvert et à renaturer des linéaires de rivières actuellement enterrés dans des canalisations, notamment dans le cadre du projet de Gravette. Les projets qui longent ces axes en cours et à venir représentent

des opportunités d'agir pour donner de l'épaisseur aux cordons boisés et réparer les ruptures existantes, tout en créant de nouveaux espaces pour la biodiversité et de micro-paysages pour la population.



EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Intégration des mesures en lien avec l'infrastructure écologique dans la Stratégie biodiversité (Préavis 2022/53).
- Demandes de crédits déjà effectuées pour les projets en lien avec l'infrastructure écologique (Préavis 2023/94).
- Projet de renaturation de l'Asse (Préavis 2022/45).
- Colovray (Préavis 2022/52).

150 m
linéaire
de renaturation
du Cossy

M5

Connexion avec la ceinture agricole et le lac

Cette mesure vise à garantir le traitement qualitatif et différencié des espaces de transition entre le périmètre urbain et sa périphérie. L'ambition est également de créer des réseaux agroécologiques pour agir en faveur du paysage, du bien-être de la population et de la biodiversité.



OBJECTIF

Garantir des interconnexions végétales entre la ville et sa périphérie

ENJEUX

Bénéficier d'un arrière-pays boisé et agricole et, être bordé d'un lac sont des atouts majeurs en termes de qualité de vie et de présence de la nature au sein d'une ville. Les enjeux sont de réussir à préserver ces espaces naturels et d'assurer leur perméabilité pour la petite faune, ainsi qu'adoucir la transition entre les types de milieux. Le végétal permet de traiter ces espaces tampons de manière adéquate et qualitative.

Pour garantir la qualité de la transition entre la végétation du périmètre urbain et celle des éléments de l'infrastructure agroécologique régionale, la réflexion doit être élargie à une échelle supra communale et l'élaboration de certaines mesures ne doit pas se limiter aux frontières administratives ou de projets.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Nyon bénéficie de plusieurs fonctions de la ceinture agricole: approvisionnement alimentaire, fabrique de paysages, espace de balades, ouverture sur le grand paysage. Certains éléments boisés ont une valeur écologique et identitaire pour la population nyonnaise (par exemple Bois-Bougy). Les lisières entre la périphérie et le périmètre urbain ne sont que faiblement qualifiées par le végétal (--> Cahier I, Ch. Paysage végétal nyonnaise).
- De la végétation est présente sur le rivage, mais de nombreuses portions sont minéralisées et offrent une faible valeur pour la biodiversité (Quai des Alpes, Promenade Neidemeyer) (--> Cahier I, Ch. Paysage végétal nyonnaise).
- Les terres agricoles se réchauffent vite si elles ne sont pas couvertes par de la végétation. Elles ont ainsi, durant certaines périodes de l'année, un impact défavorable sur le climat urbain (--> Cahier I, Ch. Influence de la végétation sur le climat de Nyon).

ESPACES D'ACTION

- PA Petite Prairie 3
- A La Billettaz
- Paléo
- Passerelle Bois-Bougy
- Rives du lac
- Colovray – Centre multisport et maison des sports
- Colovray – Piscine

ACTION PHARE

Requalification des rives et renforcement du réseau agroécologique en transition avec l'urbain

● — Préserver ● — Planter plus ● — Planter mieux ○ — Prendre soin ○ — Accompagner

Le **projet de requalification des rives** accorde une grande importance aux arbres, à la présence du végétal et à la renaturation des Berges (Préavis à venir 2023/119). En effet, dans le cadre de l'étude à venir, la question de l'insertion paysagère à travers le renforcement de la végétalisation sera centrale. Le projet prévoit une insertion paysagère marquée, afin de lier l'infrastructure écologique du Cossy à l'Asse en la couronnant d'un parc à la Grande Jetée. Actuellement dévolu à

la pratique du beach-volley (projet de laboratoire d'usage), le périmètre du futur parc présente un potentiel substantiel en termes de végétalisation.

Pour renforcer le réseau agroécologique existant et particulièrement celui en transition avec l'urbain, la collaboration avec Région Nyon sera poursuivie pour faciliter le contact avec les agricultrices et agriculteurs et les propriétaires fonciers. Travailler à la **bonne planification** du réseau agroécologique

est essentiel pour interconnecter efficacement les milieux, affirmer la présence de l'eau et créer des milieux aquatiques propices à une riche biodiversité.

Il s'agit là d'une action phare qui contribue également à atteindre l'objectif de l'axe d'intervention I lié au climat, le lac jouant un rôle important dans la régulation des vents et la création d'îlots de fraîcheur en ville (-> M1).

Les réseaux agroécologiques

« Les réseaux agroécologiques sont des mesures mises en place sur les surfaces agricoles utiles (SAU) et sont portés par les agricultrices et agriculteurs, qui se constituent en association et mandatent une ou un biologiste responsable de la qualité des mesures et de leur mise en œuvre. Les agricultrices et agriculteurs reçoivent des soutiens de la Confédération (par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs, OPD), du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes, par la mise en place

de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et leur mise en réseau. Le district compte sept réseaux agroécologiques : ECO Terre Sainte, La Frontière, Région Nyon, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte. La Région de Nyon soutient financièrement quatre de ces réseaux : ECO Terre Sainte, La Frontière, Région Nyon et Cœur de la Côte. Les soutiens régionaux sont accordés après réception et analyse des demandes reçues. »

Extraits du préavis de Région Nyon au Conseil Intercommunal concernant la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte
(Source : Préavis 67-2021-DISREN)

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Collaboration active avec Région Nyon sur les projets à l'échelle de l'agglomération, notamment en lien avec les réseaux agroécologiques.
- Rives (Préavis 2023/119) et Colovray (Préavis 2022/52).



Création d'un parcours de parcs

La mesure vise à renforcer les connexions végétales entre les parcs et à créer des futurs espaces verts adossés ou correctement reliés aux éléments de la charpente paysagère et du maillage végétal. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité de toute la population aux espaces verts en augmentant leur nombre.



OBJECTIF

Créer un réseau de parcs interconnectés à la charpente paysagère

ENJEUX

Les parcs et grands espaces verts urbains sont de véritables poumons verts qui offrent des espaces de détente bienvenus pour la population et des habitats pour la petite faune urbaine. Leur interconnexion par le végétal est un moyen d'améliorer leur attractivité pour la population et leur perméabilité pour les animaux et insectes.

Les espaces verts doivent accueillir une grande diversité de fonctions, tant pour les humains (loisirs, détente, contemplation) que pour la biodiversité (zones préservées, diversité des milieux, continuité des corridors écologiques). Un autre enjeu réside ainsi dans la bonne cohabitation de cette multitude d'usages et de fonctions au sein des parcs.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Le périmètre urbain est doté de plusieurs parcs répartis inégalement et peu reliés entre eux (--> Cahier I, Paysage végétal nyonnais) accrochés majoritairement au Lac et au vallon du Cossy.
- Des parcs (Petite-Prairie, Gravette, En Prélaz) sont planifiés dans de futurs quartiers et sont liés à d'importants développements urbains.
- Des opportunités d'espaces verts accessibles à toutes et tous sur terrains privés existent le long du vallon du Boiron et de l'Asse. Ils seront à planifier finement entre le besoin d'accès par la population et celui de préservation des valeurs de biodiversité.

ESPACES D'ACTION

- | | | |
|------------------------|-----------------------------|--|
| -- PA Petite Prairie 3 | -- Rives du lac | -- Ecole primaire du Centre-Ville |
| -- A La Billettaz | -- Musée du Léman | -- Amphithéâtre romain |
| -- PA Gravette | -- Perdtemps | -- Axe vert Cossy |
| -- PA En Prélaz | -- Parc sportif de Marens | -- Colovray – Centre multisport et maison des sports |
| -- Secteur Gare | -- Centre sportif du Rocher | |

ACTION PHARE

Adaptation des parcs existants aux changements climatiques et création de huit nouveaux parcs

● — Préserver ● — Planter plus ● — Planter mieux ○ — Prendre soin ○ — Accompagner

Adapter les parcs et en créer de nouveaux permet de garantir le **renforcement du rôle de pourvoyeur de fraîcheur** joué par ces espaces publics. Un sondage réalisé en été 2023 auprès des usagères et usagers des parcs montre que les besoins d'adaptation des parcs sont importants, notamment pour ceux du Cossy et de la Morache, où le confort et la fraîcheur procurés à la population pourraient être améliorés. Différentes actions sont proposées dans le Préavis Stratégie de végétalisation, dont l'allocation d'un **crédit d'étude pour l'adaptation des parcs existants**.

Les **nouveaux parcs planifiés dans les PA en cours d'étude** (Gravette, Petite Prairie 3 et Prélaz) sont particulièrement importants pour compléter la charpente paysagère du Cossy et de l'Asse (--> M4). Ces parcs, d'une envergure significative d'au moins un hectare chacun, jouent un rôle essentiel en qualifiant les quartiers existants et en instaurant une nouvelle identité au sein de la commune par le biais d'un réseau structurant de parcs.

Quant au parc **Perdtemps**, il s'agit d'un projet emblématique conformément aux lignes directrices commu-

nales. Ce projet repose sur la création d'un vaste espace paysager en pleine terre, entouré d'arbres préservés, la création d'un parking et d'un espace de rencontres sociales, en étroite relation avec le Cœur de Ville.



8
nouveaux
parcs

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Tradition de la Ville de Nyon de négocier la création de parcs associés à des projets urbains comme celui de Mangette ou du Cossy. Dans la même filiation, planification de trois grands parcs urbains dans les futurs PA (Gravette, Petite Prairie et En Prélaz).
- Ajout prévu de structures végétales en faveur de la biodiversité dans les parcs (--> Préavis 2023/95).
- Tout plan d'affectation d'envergure ou grand développement immobilier qui prévoit la création des parcs publics.
- Musée du Léman (Préavis 2022/26), Colovray et Marens (Préavis 2022/52), Amphithéâtre (Préavis 2022/55).

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Projet de parc «A la Billetaz»**
Projet privé d'envergure intégrant un potentiel de parc public qui reste à développer.

Les nouveaux parcs

Les huit nouveaux parcs totalisent plus de 15 ha supplémentaires accessibles au public:

- Colovray extension
- Amphithéâtre
- Gravette
- Prélaz
- Petite Prairie 3
- Grande Jetée
- Perdtemps
- Marens

Bonnes pratiques et sources d'inspiration

M4

Remise à ciel ouvert du Corjon

Ce projet est une mesure de compensation prévue dans le Plan d'affectation «Jardin du Couchant», en raison des constructions réalisées sur une parcelle agricole. L'intention a été de remettre à ciel ouvert le ruisseau du Corjon enterré au début du XX^e siècle pour des raisons de productivité agricole. Partiellement financé par les promotrices et promoteurs grâce à une convention de financement, ce projet a permis la réintroduction sans aide humaine d'une espèce en voie de disparition: le Typha, une sorte de roseau, s'y est spontanément installé et développé. À l'hiver 2023, des plantations arbustives et arborées sont venues compléter l'aménagement et ombrageront le sentier piéton situé au nord, dans les années futures.



M5

Remise à ciel ouvert du ruisseau des Calèves, partiellement en zone agricole

Dans le cadre des mesures fédérales de renaturation de 4'000 km de rivières d'ici 2030, un projet intercommunal de remise à ciel ouvert du ruisseau des Calèves a été réalisé sur les communes de Nyon et Duillier, et piloté par Duillier. L'objectif était de renaturer le ruisseau et de créer un corridor écologique en s'appuyant sur un ancien ruisseau canalisé. L'aménagement financé par la Confédération, le Canton (96%) et les Communes est en cours de monitoring pour la biodiversité, afin d'identifier les espèces qui se sont implantées. À l'hiver 2022, des plantations d'arbres supplémentaires ont complété les aménagements.



M6

Projet de chemin de l'Hôpital

Le projet de chemin de mobilité active, livré en 2023, a permis de rendre les chemins sûrs et agréables. Cette amélioration s'est faite en maintenant une majorité d'arbres existants et en complétant ce patrimoine par une plantation massive d'arbres et arbustes le long du chemin (plantations réalisées en hiver 2023). De plus, des aménagements en faveur de la biodiversité complètent ce projet, en accord avec le Canton propriétaire des parcelles plantées.



M6

Parc du Cossy

Dernier parc réalisé en Ville de Nyon, le parc du Cossy est également le plus grand parc situé au nord des voies de chemin de fer. Il a été financé en partie par les promotrices et promoteurs du Plan d'affectation de Petite Prairie et offre différentes ambiances végétales. Fort de nombreuses demandes

de la population, le SDE a planté, en 2022, quinze arbres supplémentaires accompagnés d'arbustes ainsi qu'une haie comestible à destination des élèves de l'école du Cossy. À moyen terme, le SDE poursuivra les mesures de plantation pour soutenir un parc à forte ambiance végétale.

AXE D'INTERVENTION 3

Tisser un maillage végétal dense et continu

M7

VERDISSEMENT
SYSTÉMATIQUE
DES QUARTIERS

M8

ACCOMPAGNEMENT
DES ESPACES RUES
PAR LA VÉGÉTATION

M9

ENCOURAGEMENT
À LA PLANTATION DES
PARCELLES PRIVÉES



OBJECTIF

Offrir à toute la population un cadre de vie végétalisé

Faire bénéficier la mobilité active de la présence du végétal

Multiplier les connexions du maillage végétal via les limites parcellaires

ACTION PHARE

Renforcement de la présence du végétal dans les projets de quartiers et les préaux des écoles

Renforcement de la présence de la végétation le long de l'axe vert Cossy et dans les projets impactant les espaces rues

Incitation à la végétalisation des parcelles privées

VERDISSEMENT SYSTÉMATIQUE DES QUARTIERS



Offrir à toute la population un cadre de vie végétalisé



Renforcement de la présence du végétal dans les projets de quartiers et les préaux des écoles

ACCOMPAGNEMENT DES ESPACES RUES PAR LA VÉGÉTATION



Faire bénéficier la mobilité active de la présence du végétal



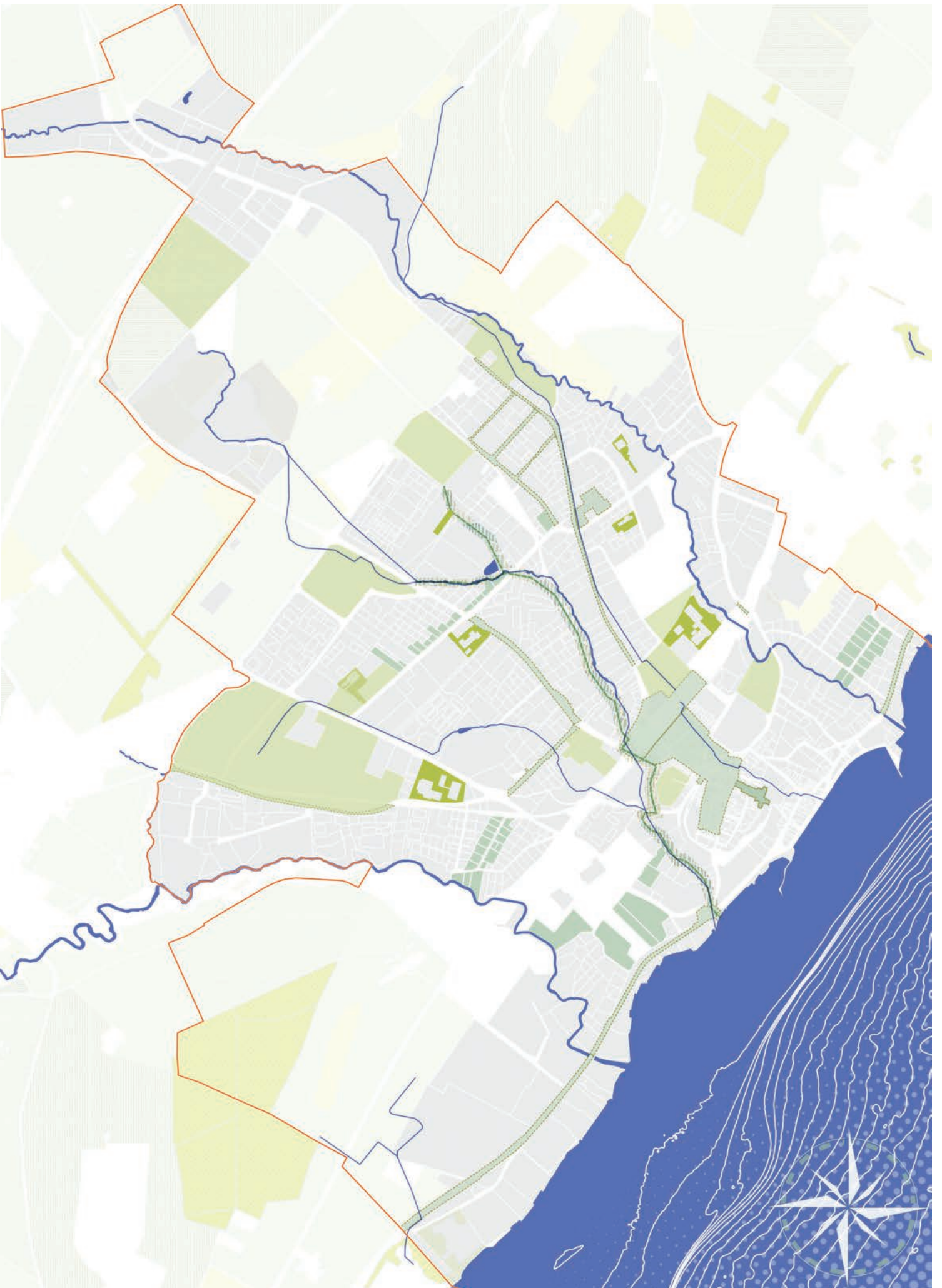
Renforcement de la présence de la végétation le long de l'axe vert Cossy et dans les projets impactant les espaces rues

ENCOURAGEMENT À LA PLANTATION DES PARCELLES PRIVÉES



Multiplier les connexions du maillage végétal via les limites parcellaires

Incitation à la végétalisation des parcelles privées



Verdissement systématique des quartiers

La mesure vise à assurer la forte végétalisation des quartiers et l'accessibilité de l'ensemble de la population à des espaces verts refuges. L'ambition est notamment de renforcer les objectifs posés dans les Plans d'affectation et les demandes de permis de construire, ainsi que d'apporter une attention particulière à la végétalisation des préaux d'école, afin d'agir au plus proche des populations sensibles.



OBJECTIF

Offrir à toute la population un cadre de vie végétalisé

ENJEUX

La qualité d'un cadre de vie est en partie définie par la présence de la nature dans les espaces extérieurs: non seulement les parcs, mais également les pieds d'immeubles, les cheminements, mais aussi les façades et les toitures peuvent être végétalisés et contribuer ainsi à faire pénétrer la nature au cœur des quartiers.

Si les épisodes caniculaires affectent le bien-être de l'ensemble de la population, ils impactent particulièrement la santé des personnes dites sensibles (enfants, personnes âgées, personnes malades). Ainsi, végétaliser et arborer les espaces extérieurs des établissements sensibles est une priorité en termes de santé publique.

Un milieu urbain dense est forcément minéral, mais il doit aussi préserver des espaces naturels et fortement végétalisés pour être agréable. La présence de la nature dans les quartiers a une incidence bénéfique sur le climat, mais aussi sur l'appropriation des espaces ouverts, sur la création de liens sociaux et la promotion de la santé de manière large. À ce niveau-là, les potagers urbains, où se cultivent bien plus que de simples légumes, témoignent par exemple du retour souhaité de la nature dans les quartiers.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Plusieurs secteurs denses du périmètre urbain sont déficitaires en végétation et soumis aux îlots de chaleur (ex.: Jardins du Couchant). Certaines de ces zones sont dans des portions de la ville dont la planification est ou sera bientôt en révision, telles que Gravette, Petite Prairie 3, Champ Colin (--> Cahier 1, Ch. Leviers d'action).
- Plus les quartiers sont composés d'habitat collectif et de logements sociaux, moins les espaces verts sont arborisés et aménagés pour le délasserment extérieur (ex.: Gais Logis). L'accessibilité aux espaces verts est très inégale selon les quartiers mais tend à s'équilibrer avec les nouveaux parcs créés ou prévus dans le cadre de PA Gravette, Petite Prairie 3 et En Prelaz (--> Cahier 1, Ch. Leviers d'action).
- La Ville de Nyon offre plusieurs possibilités de cultiver – plantages, jardins, carrés potagers ou encore un jardin collectif en permaculture – dans une logique de proximité (--> Cahier 1, Ch. Accès au végétal pour la population).

ESPACES D'ACTION

-- PA Champ-Colin –
Zone d'activités A
-- PA Petite Prairie 3
-- A La Billettaz
-- PA Gravette
-- PA En Prélaz

-- PA Martinet
-- PA Colline de la Muraz
-- Vuarpillère
-- PA Tattes d'Oies
-- PA Usteri
-- Argilière

-- Route du Stand
-- Complexe scolaire
de Nyon-Marens
-- Axe vert Cossy
-- Ecole du Rocher
-- Ecole de la Paix

ACTION PHARE

Renforcement de la présence du végétal dans les projets de quartier et les préaux des écoles

○ Préserver ● Planter plus ● Planter mieux ○ Prendre soin ○ Accompagner

Le contexte urbain est en pleine expansion, avec **huit PA en cours** et le lancement des derniers périmètres libres de construction. Cette situation est une **opportunité unique propice à la régénération du tissu naturel** existant, pour autant que le paradigme de conception urbaine soit modifié : plutôt que de dicter un programme au site, la démarche consistera à analyser les capacités du périmètre et à déterminer le potentiel d'accueil, favorisant ainsi une connexion harmonieuse entre l'humain et la nature et permettant l'épanouissement de la vie.

À titre d'exemple, les projets pourraient rétablir le traitement des limites, prolonger ou renforcer l'infrastructure écologique, participer au développement de continuums verts ou encore, selon leur taille, y intégrer un parc ou une forêt urbaine. Les projets en cours sont de véritables leviers de mise en œuvre de la Stratégie de végétalisation.

Une **Stratégie «Agriculture et alimentation»** est en cours d'étude : elle vise (et en cela les liens avec la Stratégie de végétalisation sont importants) à **doubler le nombre de**

potagers en ville d'ici 2030, à inciter une meilleure intégration de la question alimentaire dans les futurs projets de quartiers ou encore, à évaluer les pistes d'augmentation de la végétation comestible dans les espaces verts urbains (prioritairement dans ceux publics). Un exemple d'action de la Stratégie pourrait être de systématiser l'écopaturage sous verger fruitier productif.



5
préaux d'école
requa­li­fiés

Les 5 préaux requa­li­fiés

- Préau de l'école de Marens
- Préau de l'école de Tattes d'Oie
- Préau de l'école de la Paix
- Préau de l'école du Centre-Ville
- Préau de l'école du Rocher

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Opportunité de régénérer le végétal, de perméabiliser le sol ainsi que de gérer des eaux à ciel ouvert au sein des périmètres de huit nouveaux plans d'affectation en développement urbain (création de logements) en cours de lancement.
- Établissement de projets privés en vue d'une autorisation de construire avec la volonté de porter une attention particulière aux enjeux de végétalisation.
- Mesures de subventionnement pour des plantations nouvelles dans les quartiers (Préavis 2023/95).
- Opportunités lors de projets de rénovation énergétique à venir, en créant des synergies entre végétalisation et confort climatique.
- Étude en cours sur les potentiels de potagers urbains et l'usage actuel des productions agricoles.



200
nouveaux
potagers

- Parcelles potagères mises à disposition de la population pour renforcer la présence d'une végétation comestible dans le périmètre urbain (Préavis 2022/31).
- École du Rocher (Préavis 2023/106).

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Obligation de fournir un projet d'aménagement paysager pour les projets d'urbanisme**

Le projet d'aménagement paysager, à déposer au stade des PA, doit aller au-delà de l'énonciation de principes généraux: pour les projets de moins de 1'500 m², il détermine déjà les aménagements extérieurs et les structures végétales, définit une identité paysagère et le type de végétation selon la nature des espaces. Pour les plus grands projets, ou ceux situés à côté d'éléments de la charpente ou de parcs, une image directrice (masterplan) est exigée.

- **Accessibilité de la population aux espaces verts arborés**

Le potentiel d'amélioration des espaces verts collectifs existants au sein de quartiers doit être évalué et des projets exemplaires développés en partenariat avec des actrices et acteurs privés, comme c'est le cas dans le quartier des Tattes d'Oies.

Accompagnement des espaces rues par la végétation

La mesure vise à renforcer la végétalisation des rues pour améliorer la qualité générale des cheminements et le confort des usagers et usagères. L'objectif est également de renforcer la connexion entre les éléments de la charpente et la perméabilité du périmètre urbain pour la faune. La valorisation de l'axe vert Cossy, promenade au cœur de la cité reliant le lac et la campagne, est un élément fort de cette mesure.



OBJECTIF

Faire bénéficier la mobilité active de la présence du végétal

ENJEUX

Grâce aux corridors végétalisés et à une trame verte secondaire bien développée, la végétation peut pénétrer la ville et connecter les éléments de la charpente (cordons boisés, couronne agricole, parcs). Le développement de linéaires végétalisés le long des rues, la perméabilité du périmètre urbain pour la petite faune et la connexion entre les grandes structurantes végétales offrent une amélioration des parcours.

En effet, la présence d'arbres et de végétation en accompagnement des cheminements de mobilité active et des arrêts de transports publics est un moyen de mobiliser l'espace rue au profit du retour de la végétation en ville et d'améliorer sensiblement le confort d'usage des modes de mobilité active.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Le confort d'usage de plusieurs linéaires piétons n'est pas garanti en continu (--> Cahier I, Ch. Paysage végétal nyonnais) en raison de discontinuités dans le maillage végétal.
- Les situations de surchauffe concernent surtout les zones très minérales et denses de la ville où la présence de la végétation est limitée et fortement contrainte, comme le long de la route de Divonne (--> Cahier I, Ch. Tendances).
- La population a tendance à prendre des chemins alternatifs moins exposés à la chaleur en été.

ESPACES D'ACTION

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| -- PA Champ-Colin –
Zone d'activités A | -- RC1 – (Av. Bois-Bougy –
Clémenty) | -- Avenue Alfred Cortot |
| -- Route de Divonne –
Secteur A | -- RC1 – Colovray
(Crans – Av. Bois-Bougy) | -- Oulteret |
| -- Zone à trafic modéré
(Cottages, Pâquerettes,
Chêne et Bourgogne) | -- Place du Château | -- Route de Saint-Cergue |
| -- Route du Stand | -- Axe vert Cossy | -- Bande ludique |
| -- Secteur Gare | -- Route de Divonne –
Secteur B | -- Piétonnisation centre-ville |
| | -- Passerelle Etraz-Sud | |

ACTION PHARE

Renforcement de la présence de la végétation le long de l'axe vert Cossy et dans les projets impactant les espaces rues

○ Préserver ● Planter plus ● Planter mieux ○ Prendre soin ○ Accompagner

Plusieurs projets d'**espace rue** sont en cours au sein de la commune, notamment ceux liés aux mesures du projet d'agglomération, tel que l'aménagement de la route de Divonne et de la rue du Stand. Ils constituent de **vraies opportunités pour intégrer le végétal** dans l'ensemble des processus de projets de requalification de routes. Définir de manière adéquate le type, la quantité et la qualité de la végétation plantée implique de considérer notamment la gestion des eaux, la qualité du sol et l'emprise des fosses. L'enjeu est de réussir à associer les pratiques de mobilité et la présence de plantations, pour assurer une bonne superposition des usages

et en tirer tous les avantages, notamment en termes d'amélioration du confort de déplacement en modes actifs. Il convient donc de s'assurer que les usages et pratiques de mobilité qui s'expriment dans ces espaces soient pleinement compatibles avec la présence de végétation et respectivement avec la canopée.

L'instauration de la **l'axe vert Cossy**, une majestueuse promenade piétonne au cœur de la cité, établit une liaison entre le lac et la campagne. Elle revêt une importance capitale en **interconnectant tous les principaux parcs de la ville** – la plage des Trois-Jetées, le Conservatoire Bourg

de Rive, la Combe, le Buis, la Morache, la Levratte, le parc de Mangette, le parc du Cossy, le futur parc de Petite Prairie 3 et le futur parc de Gravette. Cet **axe de fraîcheur**, qui structure la ville en reliant ses parties nord et sud, se présente comme une épine dorsale essentielle à la résilience urbaine. Bien qu'elle existe déjà, il est nécessaire de la mettre en évidence au moyen d'une signalisation appropriée, de corriger les éventuelles ruptures du parcours et de concevoir des points d'entrée et de sortie aux abords des parcs pour les rendre plus accueillants.



14 km
de rues
requalifiées

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Création de zones 30 et de rencontre prévoyant dans un premier temps la régulation de vitesses sur des routes de quartier et le réaménagement d'une partie d'entre elles, ce qui constitue un vrai potentiel de dégrappage (Préavis 2023/121).
- Stratégie de mobilité en cours d'élaboration, avec des ambitions communes en termes d'amélioration du confort d'usage des cheminements de mobilité active par la végétation (--> Cahier I, Ch. Stratégies et Plans d'action sectoriels).
- Enjeux relatifs aux fosses partiellement couverts par le projet «Planter par opportunité» (Préavis 2023/97).
- Volonté de faire progresser la végétation sur des linéaires intégrée dans plusieurs projets du Plan d'investissements.
- Route de Divonne (2022/36) et Zone à trafic modéré aux Cottages (Préavis 2022/58).

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Élaboration du volet mobilité du Plan directeur communal**
Le volet mobilité du PDCom aura pour fil conducteur le meilleur partage des espaces entre l'ensemble des usagères et usagers, permettant ainsi une répartition plus équitable de l'espace à disposition dans ces lieux publics y compris pour les plantations.

M9

Encouragement à la plantation des parcelles privées

La mesure vise à inciter les propriétaires privés à végétaliser plus intensément les bordures de leurs parcelles, afin d'épaissir et de multiplier les continuums végétalisés. L'ambition est de permettre une meilleure circulation de la biodiversité dans le périmètre urbain.



OBJECTIF

Multiplier les connexions du maillage végétal via les limites parcellaires

ENJEUX

La maîtrise foncière détermine grandement la capacité d'une Commune à agir sur le territoire et à réaliser de nouvelles plantations. Lorsque seule une petite portion du sol est de domanialité communale, les moyens d'atteindre les ambitions en termes de retour du végétal en ville et de préservation du patrimoine végétal ne sont pas tous entre les mains de la Commune.

Les propriétaires privés ont un fort pouvoir d'action au travers de la végétalisation de leurs parcelles, notamment leurs limites. Si une telle pratique était généralisée, le maillage végétal gagnerait en nombre de mailles et en épaisseur, ce qui permettrait d'améliorer sensiblement la continuité des connexions végétales entre les éléments structurants de la charpente, notamment dans l'axe est-ouest.

L'enjeu est donc de sensibiliser les propriétaires privés et de leur donner les connaissances nécessaires et suffisantes pour que les enjeux de la Stratégie de végétalisation soient compris et ses ambitions relayées. La formation doit intégrer les conditions de plantation et le choix des essences, mais aussi l'entretien et les soins à apporter à la végétation, afin de favoriser le bon développement de la végétation plantée.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Le potentiel en termes d'amélioration du maillage végétal via le parcellaire privé est très important (-> Cahier I, Ch. Paysage végétal nyonnais).
- Beaucoup de parcelles privées ont un potentiel de végétalisation en front, à l'arrière ou sur l'ensemble des limites de la parcelle.

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Incitation à la végétalisation des parcelles privées

Préserver Planter plus Planter mieux Prendre soin Accompagner

Afin d'encourager les propriétaires privés à passer à l'action, des mesures de soutien et d'incitation doivent être mises en place. Ainsi, en 2024, la première édition d'un **appel à projets exemplaires** annuel doté d'un prix de CHF 10'000.– est prévue. L'octroi des soutiens sera priorisé selon la localisation des parcelles et l'impact réel en termes d'amélioration de la connectivité et de la perméabilité du maillage végétal. Tous les projets qui visent à végétaliser la parcelle en front, à l'arrière ou sur l'ensemble de la limite de la propriété peuvent être soumis. D'autres actions simples sont également envisagées, telles que la **remise de jeunes plants d'arbres aux propriétaires nouvellement installés** qui en feraient la demande.

Favoriser une bonne compréhension des enjeux et des ambitions de la Stratégie est l'un des rôles du nouveau

poste de responsable patrimoine arboré. Il a pour mission d'aller **dialoguer avec les propriétaires**, promotrices et promoteurs, architectes, pour négocier, faire connaître les mesures de subventionnement existantes et trouver des solutions optimales ou alternatives, par exemple lorsque des bâtiments ou stationnements non impératifs sont projetés à l'emplacement actuel d'un arbre. Le dialogue est aussi tissé avec les concierges, les gérantes et les gérants d'immeubles pour qui des formations sont prévues.

Sur le plan réglementaire, il est possible d'agir à court terme déjà, en analysant les **permis de construire** sous cet angle et en négociant avec les propriétaires lorsque des potentiels de zones à préserver ou à végétaliser peuvent être réalisés. Actuellement, la révision d'un **règlement communal**

sur le plan d'extension et la police des constructions est prévue (--> M10). A terme, l'**adaptation du PACom** favorisera la végétalisation des parcelles privées.

Cette action est également en lien avec la **charte d'engagement des architectes paysagistes** (--> Cahier I, Ch. Pratique de plantation et d'entretien) et nécessite, à terme, l'engagement d'une ou d'un responsable du développement de la Stratégie chez les privés. Cette ressource supplémentaire permettrait au SDE d'aller encore plus loin et de pouvoir systématiquement traiter les potentialités au cas par cas, en contact direct avec chaque propriétaire.

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ

- Subventions pour la végétalisation des axes du domaine public, réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité et encouragement au remplacement de haies de lauriers et de tuyas (Préavis 2023/94).
- Mesures pour la formation des privés sur l'entretien différencié prévues en 2024 (Préavis 2023/94).
- Financement d'un appel à projets exemplaires (Préavis 2023/53).
- Information aux propriétaires et mise en place de conférences publiques (Préavis 2023/97).



AUTRES PISTES D'ACTION

- **Former les propriétaires privés aux enjeux liés à la végétalisation (préserver, planter plus et planter mieux)**

Il est parfois laborieux pour une ou un propriétaire privé de comprendre quels sont ses droits et devoirs en matière de protection du patrimoine arboré, de surcroît avec les nouvelles exigences légales cantonales. Investir dans des outils de vulgarisation, par exemple, une brochure papier ou numérique, mais aussi des conférences publiques et ateliers pratiques, sont des manières d'accompagner efficacement les propriétaires privés dans la compréhension des enjeux et leur mise en action (--> M12).

Pour le grand public, la richesse et la diversité du patrimoine végétal et arboré de Nyon peut se faire au travers de différents médias: expositions, publications, parcours didactiques des arbres remarquables ou encore activités ludiques et pédagogiques pour les enfants. Ces mesures nécessitent des compétences particulières.

Bonnes pratiques et sources d'inspiration



M7

Quartier de la Paix

Le quartier de la Coopérative de la Paix est exemplaire en termes d'intégration de nouveaux immeubles entre des bâtiments existants. Le projet a fait la part belle à l'aménagement hautement végétal. Les voitures sont laissées en pourtour, offrant un cœur vert libre de bruit et très accessible aux jeunes enfants. Pour compléter les aménagements, des jardins potagers en contre-bas favorisent le vivre-ensemble et des liens sociaux vivants au sein du quartier.

M7

Quartier du Stand

L'écoquartier du Stand est une démarche immobilière exemplaire menée par la Ville de Nyon, en partenariat avec la Coopérative d'habitation CODHA. Issu d'un concours d'architecture, ce quartier a bénéficié des talents de l'architecte paysagiste mandaté pour créer des espaces verts hautement végétalisés

(à l'exception de la dalle centrale), afin d'apporter un cadre de vie agréable à la population. En plus d'un grand potager collectif, l'ensemble des aménagements participe au développement d'une riche biodiversité : prairies, essences indigènes, arbres adaptés aux changements climatiques et nombreuses essences comestibles.

M9

UEFA 2 pour les entreprises

Nyon a la chance de pouvoir accueillir l'UEFA sur son territoire. La deuxième étape d'extension du site en limite de la Clinique de la Métairie a fait la part belle au végétal. Les parkings extérieurs ont été limités et ceux souterrains ont été généreusement recouverts. L'ensemble forme un écrin où toutes les limites du périmètre sont fortement arborisées. L'ambiance d'ensemble est exemplaire pour les futures implantations de grandes entreprises à Nyon et particulièrement à Champ-Colin où l'îlot de chaleur est prégnant.

M8

Chemin des Saules

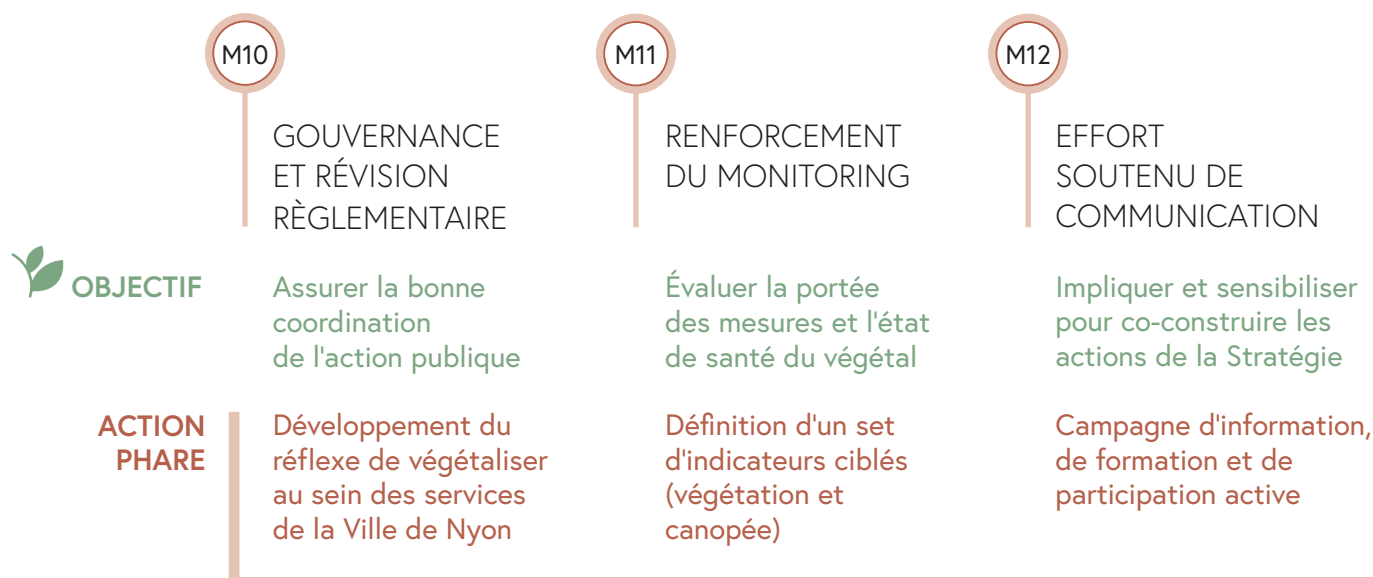
Le chemin des Saules est un domaine public requalifié en espace hautement végétalisé et apaisé grâce à la suppression du trafic de transit. Réalisé en 2021, le projet a consisté à révéler un véritable espace public végétalisé en son centre. L'appropriation de ces espaces par le voisinage montre que l'aménagement a augmenté les possibilités de rencontre et de moments agréables passés à l'extérieur.

En revanche, la végétation n'a pas résisté aux aléas climatiques récents et doit être complétée. Une meilleure coordination avec les réseaux en sous-sol aurait pu permettre d'arboriser davantage.



AXE D'INTERVENTION 4

Fédérer et mobiliser les actrices et acteurs





Gouvernance et révision réglementaire

La mesure vise à assurer la cohérence et la transversalité de l'action publique de végétalisation et d'arborisation du territoire communal. Le but est d'intégrer l'ensemble des services communaux impliqués dans le développement de projets et concernés par les ambitions de la Stratégie, pour assurer le développement des compétences et l'instauration progressive du réflexe de végétaliser.



OBJECTIF

Assurer la bonne coordination de l'action publique

ENJEUX

Pour augmenter efficacement la présence de la nature dans une ville, la prise en considération de la végétation doit être de l'ordre du réflexe dans la réalisation de tout projet à incidence territoriale, à l'image des démarches participatives qui sont devenues incontournables.

La bonne articulation des politiques publiques et l'adaptation des processus de conception, de mise en œuvre et de suivi des projets sont un enjeu pour assurer une prise en compte transversale des ambitions et la cohérence de l'action publique.

En outre, il s'agit de former correctement des collaboratrices et collaborateurs dans l'ensemble des services communaux concernés, afin qu'ils puissent unir leurs efforts et compétences au service d'une plus forte présence du végétal dans les projets menés sur le territoire communal. En ce sens, des outils de formation efficaces et adaptés doivent être développés pour assurer la bonne sensibilisation et le passage à l'action.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Beaucoup de documents directeurs sont en cours, en révision, ou le seront prochainement (PDCom, PGA, PGEE). Il s'agit là d'opportunités de choix pour mettre en cohérence des documents cadres et stratégiques sur le plan communal (--> Cahier I, Ch. Contexte et ancrage).
- Ces processus sont longs et vont (ou ont) tout juste commencer. Il existe la possibilité d'élaborer des documents transitoires (par exemple, révision des articles généraux du règlement actuel ou tout simplement un règlement ad hoc thématique, directive, guide) qui permettent de modifier certains aspects clés des réglementations communales, sans attendre la mise à jour de ces planifications, politiques publiques ou règlements d'application y relatifs.
- Plusieurs Plans d'affectation sont en révision, ou en cours d'élaboration, avec une marge de manœuvre pour poser ou optimiser les objectifs et ambitions à atteindre, sans attendre les nouveaux règlements communaux.

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Développement du réflexe de végétaliser au sein des services de la Ville de Nyon

○ — Préserver ● — Planter plus ● — Planter mieux ○ — Prendre soin ● — Accompagner

La démarche de végétalisation ne relève pas de la compétence exclusive d'un seul service, mais requiert la collaboration de l'ensemble des responsables de projet au sein de l'administration communale. Le portage et la mise en œuvre de la Stratégie doivent s'appuyer sur une **approche transversale en faveur du projet** qui met particulièrement l'accent sur l'intégration du domaine du vivant dans les processus de conception. Pour déployer ce type de gouvernance, la **formation des responsables de projet** de différents services est essentielle. L'information diffusée doit être spécifique aux enjeux de la végétalisation d'un milieu urbain dense et démontrer que les contraintes peuvent justement être dépassées par le «concevoir et faire ensemble». A court terme, la participation des responsables de projet biologistes, architectes-paysagistes et spécialistes environnement dans le développement des projets impliquant des questions de végétalisation en place et à venir est maintenue et développée.

Le réflexe de végétaliser peut aussi être insufflé et généralisé grâce à l'ancrage et le **relai des ambitions de la Stratégie de végétalisation dans le cadre règlementaire communal**.

À ce propos, les révisions en cours ou prochaines de plusieurs documents directeurs constituent des opportunités de choix (--> Cahier I, Ch. Contexte et ancrage). Les problématiques urgentes à intégrer dans ces documents, élaborés avant l'émergence des défis liés à la crise climatique et à la préservation de la biodiversité, sont notamment la perméabilité du sol, la préservation de l'environnement naturel, la gestion de l'eau au niveau des parcelles et la disponibilité des espaces de stationnement, pour ne mentionner que les principales. Les planifications directrices constituant des bras de levier importants pour atteindre les ambitions de la Stratégie sont les suivants :

- **Plan de gestion et d'évacuation des eaux**
Inciter à baisser la quantité de sols imperméabilisés et gérer les eaux notamment à la faveur du végétal.
- **Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions**
Adapter les articles généraux de la version de 1985 pour conforter les articles favorables à la protection du patrimoine végétal existant et à l'obligation de végétaliser

davantage dans les projets liés à des permis de construire.

- **Plan directeur communal (PDCom)**
- **Plan d'affectation communal (PACom)**

Il est important d'examiner la viabilité d'une révision des articles généraux du règlement communal actuel, en parallèle du processus d'élaboration et d'adoption du Plan d'aménagement communal (PACom). Ce document devra être rédigé et établi dans un format juridiquement stable et assurant une application rapide. Dans la mesure du possible, une évolutivité de son application doit être permise pour intégrer de manière continue les dernières avancées et connaissances. Ce document devra être soutenant pour les Stratégies de végétalisation et de biodiversité mais également pour d'autres actions climatiques à venir, notamment grâce à la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). La Ville de Nyon souhaite débiter une évaluation de ces enjeux en 2024.



EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Préavis PDCOM (Préavis 2022/73).
- Adaptation du Règlement de protection du patrimoine arboré communal, en vertu de la nouvelle LPrPNP (Préavis 2023/97).
- Décision municipale favorable quant à la demande de postes de terrain pour l'entretien des espaces verts créés ou requalifiés, lors de la dépose des crédits travaux (Préavis 2023/95).
- Préavis ad hoc des PA à venir et des projets qui font l'objet d'une fiche de lancement dans laquelle une gouvernance transversale est déterminée.



Renforcement du monitoring

La mesure vise à garantir le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Stratégie de végétalisation. L'objectif est donc d'améliorer les outils de recensement existants et le monitoring, en créant un set d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.



OBJECTIF

Evaluer la portée des mesures et l'état de santé du végétal

ENJEUX

Afin de mesurer l'évolution de la végétation, il est essentiel de se doter d'outils de suivi appropriés et efficaces. Ils doivent être de différentes natures pour couvrir l'ensemble des paramètres à suivre – état de santé de la végétation et des arbres, nombre de plantations, croissance effective, mais aussi qualité d'usage des parcs, confort thermique, etc.

Ces outils sont à mettre en place pour assurer le suivi des mesures de la Stratégie au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs restant à définir.

Les instruments de monitoring à disposition de la Ville de Nyon existent, à l'image de l'outil de recensement du patrimoine arboré, mais peuvent être améliorés et complétés par d'autres types de relevés et indicateurs.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Le monitoring de la biodiversité est déjà assuré, sur des espèces cibles et sur certaines prairies.
- Seuls les arbres propriétés de la Ville de Nyon sont recensés à l'échelle communale. Les arbres remarquables d'importance cantonale et communale sont en cours d'inventaire.
- Un monitoring d'usage des parcs a été réalisé durant l'été 2023 sur les aspects de confort climatique, biodiversité et accessibilité (appréciation des usagères et usagers quant à leur expérience de l'accès aux parcs, des parcs eux-mêmes, de ce qu'ils apprécient et ce qu'il manque encore).
- Un monitoring des déplacements en mobilité active a commencé en 2023.
- Il n'y a pas encore eu de monitoring d'usage des préaux.
- Il n'y a pas encore de méthode de monitoring de la végétalisation et de la canopée harmonisée, ni sur le plan fédéral ni sur le plan cantonal.

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Définition d'un set d'indicateurs ciblés (végétation et canopée)

- Préserver Planter plus Planter mieux Prendre soin **Accompagner**

A l'échelle de la Suisse romande, aucune méthodologie commune et standardisée n'est encore disponible pour définir les taux de canopée et de végétalisation. La Ville de Nyon proposera une méthode en coordination avec les autres villes romandes et le Canton, afin de pouvoir comparer les résultats. L'objectif est, dans un premier temps, de **définir un set d'indicateurs pertinents** et d'évaluer les données satellites issues du relevé 2023. Ces relevés permettront

d'actualiser les tendances identifiées en termes de végétation et de canopée. Cette évaluation pourra être réalisée sur la même base de méthodologie que celle appliquée par le diagnostic réalisé (--> Cahier I). L'ambition est d'assurer leur **monitoring tous les cinq ans**, en se calant sur le planning de «Nyon s'engage». Certains de ces indicateurs pourront, à terme, être géoréférencés et rendus accessibles au public.

Il sera nécessaire de préciser la notion de bilan de mise en œuvre de la Stratégie afin de pouvoir faire évoluer les mesures en fonction des résultats obtenus.

La Ville de Nyon participera également aux recherches en cours et à venir et continuera à partager ses expériences en matière de monitoring notamment avec d'autres villes via le réseau des villes labellisées «VILLEVERTE SUISSE».

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Réalisation des inventaires floristiques selon plusieurs rythmes et dont certains sont en lien avec des suivis cantonaux (Préavis 2022/53).
- Réalisation en cours de l'inventaire du patrimoine arboré classé sur le plan cantonal et communal sur parcelles privées (Préavis 2023/97).
- Suivi des dernières recherches et collaborations avec les villes romandes au sein de l'Union des Services d'espaces verts et du Réseau des VILLEVERTE SUISSE.

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Mise en place d'une démarche de suivi des plantations et du bon développement des arbres**
La mise sur pied de cette action est assurée par le responsable du patrimoine arboré qui suit le bon développement des nouvelles plantations et leur pérennisation. Il participe également aux dernières recherches en la matière, aux colloques de l'Union des Services d'espaces verts des villes suisses et aux partages d'expérience pour approfondir les moyens d'améliorer la résilience du patrimoine végétal.
- **Recensement du patrimoine arboré nyonnais**
Pour compléter le recensement actuellement partiel du patrimoine arboré de la commune, l'inventaire des arbres remarquables sur le plan communal et cantonal, sur terrain public et privé, est en cours et se poursuivra jusqu'en 2024. Une base de données géoréférencée sera développée pour assurer le bon suivi des arbres de la commune et permettre au public d'accéder aux données (--> Bonnes pratiques et sources d'inspiration).

M12

Effort soutenu de communication

La mesure vise à développer des outils pour impliquer largement les actrices et acteurs de la végétalisation de la commune. L'ambition est de favoriser une prise de conscience collective des enjeux et une mobilisation de chacune et chacun en faveur de la végétation.



OBJECTIF

Impliquer et sensibiliser pour co-construire les actions de la Stratégie

ENJEUX

La végétalisation des cadres de vie urbains est une thématique sur laquelle il est essentiel de communiquer de façon positive : il faut intéresser plus que moraliser et donner envie de comprendre les enjeux pour saisir le sens des actions menées et les co-bénéfices dégagés en termes de qualité de vie notamment. Plus encore, une communication efficace donne envie aux propriétaires fonciers, régies, concierges et entreprises de mobiliser les moyens d'agir à leur disposition pour contribuer, à leur échelle, à l'atteinte des ambitions de la Stratégie. L'enjeu porte donc sur les manières de susciter l'implication et l'adhésion des parties prenantes du territoire pour démultiplier les opportunités de plantation.

Le public cible étant large, la communication doit être pensée pour l'ensemble de la population, les spécialistes de l'aménagement du territoire et les services de la Ville. Les écoles jouent un rôle fondamental en matière de sensibilisation, car elles offrent des espaces propices aux plantations et des moments d'apprentissage en extérieur. Plusieurs processus participatifs ont été menés avec les élèves et le corps enseignant autour de projets de plantation (--> M7).

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- État des lieux sur les outils de sensibilisation existants: Guides pour les privés/propriétaires; Guides pour les entreprises; Fiche «Aménager en faveur de la biodiversité»; etc.
- Un poste a récemment été créé au SDT pour développer les démarches et actions participatives menées avec la population.
- Les premières plantations publiques ont été réalisées à la Levratte en novembre 2023 et seront reconduites chaque année.

ESPACES D'ACTION

-- Ensemble du territoire communal

ACTION PHARE

Campagne d'information, de formation et de participation active

○ Préserver ○ Planter plus ○ Planter mieux ○ Prendre soin ● **Accompagner**

Sensibiliser ne doit pas être un acte moralisateur mais, au contraire, attiser la curiosité et l'intérêt, diffuser un discours positif où les possibilités d'actions et les bénéfices en découlant sont mis en avant. En ce sens, développer une **fête de la nature**, qui rassemble et permet d'expérimenter, est l'une des actions phares de la Stratégie. Cette célébration de la nature est également une occasion de faire connaître et de valoriser les associations locales. En faisant **participer activement les écoles**, il est possible d'éveiller l'intérêt des jeunes à la nécessité de préserver la nature, mais également sur les **métiers** en

lien avec la thématique: production de plants (pépinières), exploitation de dérivés des forêts (mobiliers en bois) ou encore production de produits agricoles transformés. La sensibilisation peut aussi se faire efficacement par des **médias** comme l'art et la culture, via la promotion de spectacles d'art vivant.

Pour «faire ensemble», des **projets participatifs exemplaires et innovants** continueront d'être développés sur le thème de la nature en ville. Quant aux **formations** adressées aux collaboratrices et collaborateurs de l'entretien des jardins et espaces

verts, elles mettront davantage l'accent sur le choix d'essences adaptées aux changements climatiques et les conditions de plantation favorables à la biodiversité.

Le faire ensemble se déclinera aussi au niveau des villes suisses, dans le partage des problématiques et la recherche de solutions. La démarche entreprise pour le label «VILLEVERTE SUISSE» permettra de dialoguer et d'échanger les expériences avec les collectivités et associations membres de ce large réseau.

EN ACTION

DÉJÀ RÉALISÉ – EN COURS – PRÉVU

- Actions en faveur de la biodiversité en lien avec les écoles et subventions des aménagements en faveur de la biodiversité (Préavis 2022/53).
- Actions de formation à l'attention des propriétaires d'immeubles, concierges, gérantes et gérants (financées par les gérantes et gérants).
- Budget pour actions de sensibilisation aux arbres et à la végétation (Préavis 2023/97).
- Communication du SDE sur les sites, par le biais de panneaux informatifs (nouvelles plantations réalisées, méthode d'entretien, etc.) et communication grand public (réseaux sociaux, site internet, journal communal) sur les activités du service depuis 2023.
- Démarche entreprise pour l'obtention du label «VILLEVERTE SUISSE» (Préavis 2023/103), sous réserve de l'acceptation du Conseil communal par voie de vote.
- Obtention d'un crédit pour quatre ans visant la préservation et le renforcement du patrimoine arboré via des mesures de sensibilisation notamment (Préavis 2023/97).
- Subventionnement de diverses mesures d'aménagement en faveur de la biodiversité, dont la première action «Troc ta laurelle ou ton thuya» menée en novembre 2023 visant à remplacer ce type de haies par des plantations davantage bénéfiques à la biodiversité et au cadre de vie de la population sur les terrains privés (Préavis 2023/94).

AUTRES PISTES D'ACTION

- **Implication plus forte de la population et des entreprises**

Pour que la population participe, il faut lui donner les moyens de le faire. En ce sens, la création d'un groupe de suivi citoyen pour co-construire des projets de végétalisation est une piste à explorer, tout comme celle du développement d'un concept d'actrices et acteurs-relais qui facilite la communication avec la population et l'organisation d'événements participatifs en lien avec la nature. La réalisation de sondages d'usage dans les parcs et les préaux requalifiés ou nouvellement créés permettrait de mieux saisir la portée des améliorations réalisées et d'identifier les optimisations possibles. Les projets de plantation peuvent également impliquer davantage la population dans les différentes étapes, dans l'acte même de concevoir, de planter et d'entretenir, mais aussi de récolter et de transformer. Les plantations publiques participatives lancées en novembre 2023 à la Levratte et à l'école du Couchant seront également reconduites chaque année au mois de novembre, avec, à l'avenir, des projets spécifiquement dédiés aux écoles et également aux collaboratrices et collaborateurs des entreprises lors d'événements de cohésion d'équipe par exemple (team building). Cette plantation publique annuelle ritualisée est une opportunité d'organiser un événement festif, participatif et inclusif.

- **Développement de modules d'enseignement ciblés sur le patrimoine végétal nyonnais**

Pour les écoles et les Unités d'accueil pour écoliers (UAPE), à la demande du corps enseignant, il est prévu de développer des modules d'apprentissage, nommés «Eveil à la nature», focalisés sur le rôle de la végétation pour la biodiversité et la qualité de vie. Ces modules exploreront autant des thèmes sous forme de cours que des actions concrètes à mener en plein air. Ces formations seront reliées au Délégué au développement durable des écoles de Nyon. Des liens étroits existent entre cette mesure et celle portant sur la végétalisation des cours d'école (--> M17).

Bonnes pratiques et sources d'inspiration

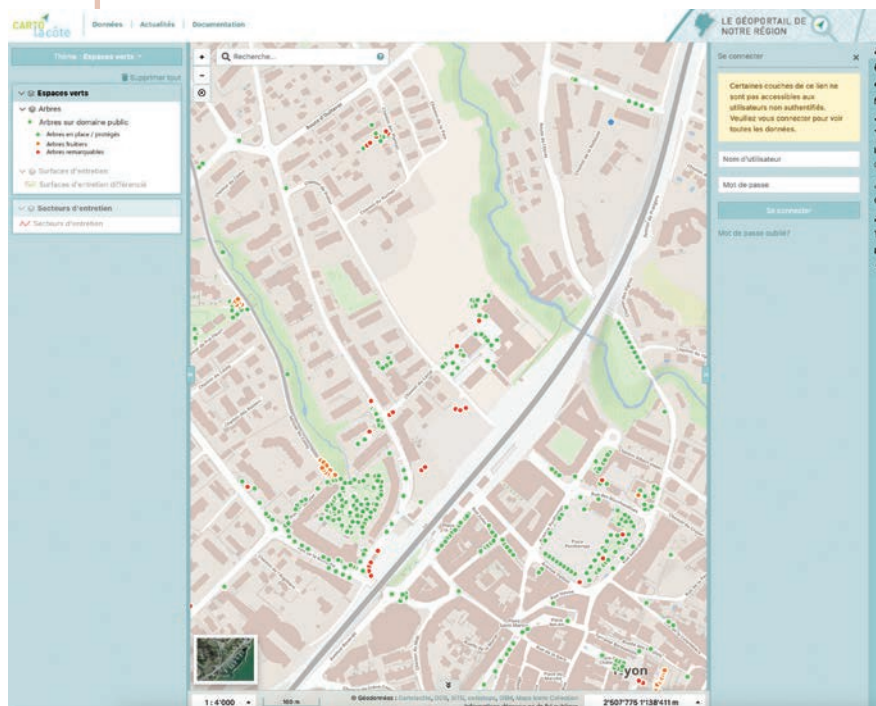
M12

Base de données des arbres propriétés de la Ville de Nyon

Depuis 2017, le SDE a développé une base de données accessible au public sur le geoportail map.cartolacote.ch. Cette base de données permet au public de trouver des informations sur les arbres situés sur le territoire (essences, dimensions, caractéristiques principales). Cette base est complétée d'un module

interne qui permet au SDE de planifier les actions entreprises ou à prendre et de monitorer le patrimoine en précisant son état de santé.

Sur parcelle privée, chaque arbre planté pour compenser un arbre abattu est géoréférencé pour avoir le meilleur suivi possible lors des visites de contrôle.





M12

Plantations de l'hiver 2022-2023 avec les gymnasiens

A leur demande, le SDE a épaulé les enseignantes et les enseignants de biologie du gymnase de Nyon dans la réalisation d'une campagne d'arrachage d'une haie de lauriers invasifs sur un terrain propriété du Canton, au profit de plantations de jeunes arbres et arbustes. L'accompagnement du SDE s'est prolongé à la définition du plan de plantations, au choix des essences et des techniques de plantation. En février 2023, 400 arbres et arbustes ont ainsi été plantés par les gymnasiennes et gymnasiens devant des fenêtres des classes, avec l'aide d'horticultrices et horticulteurs paysagistes professionnels. Les plantations participatives complètent les aménagements préexistants et sont des lieux propices à la réalisation de cours de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité.

Synthèse

Vue résumée des espaces d'action

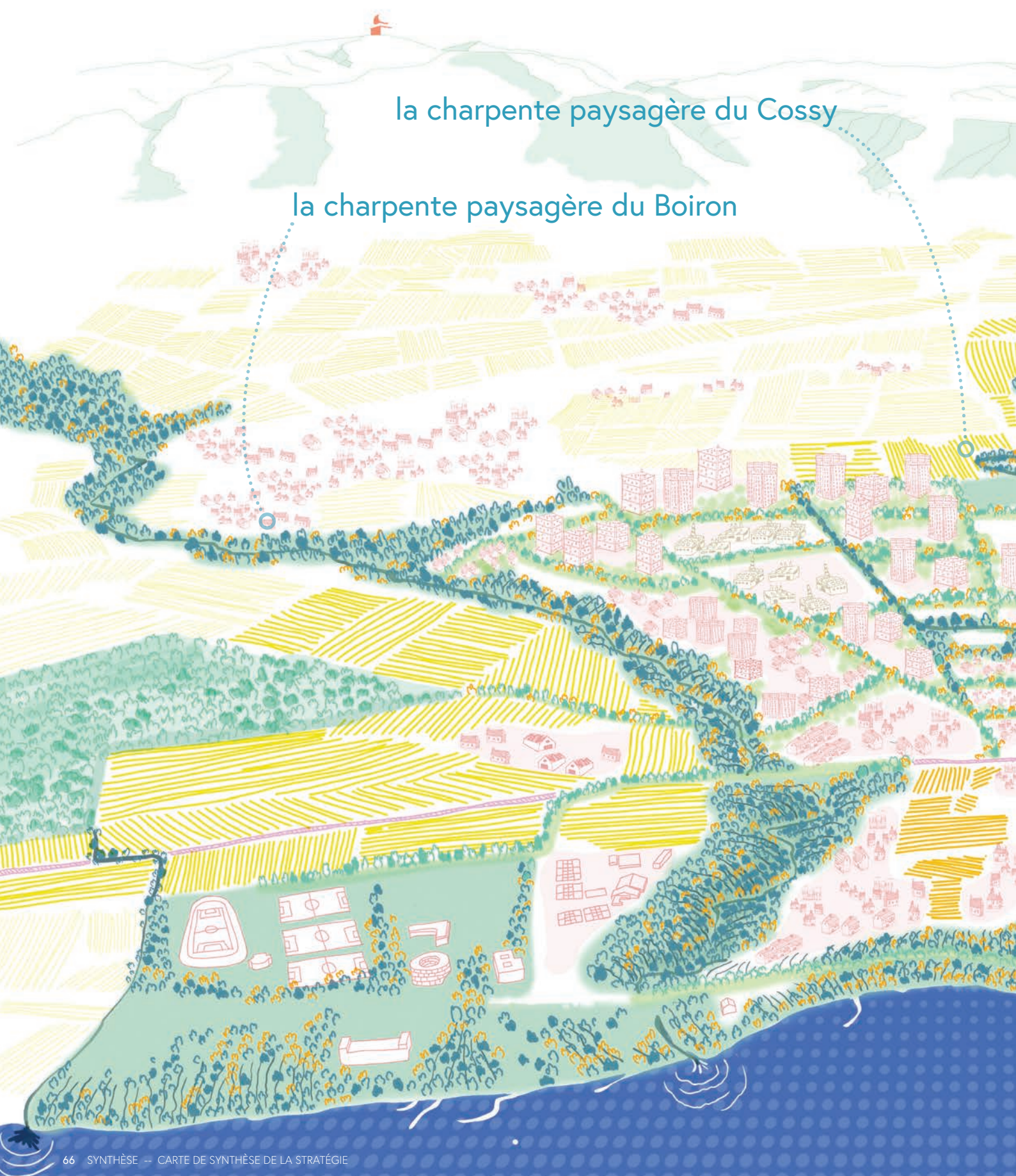
Le tableau ci-dessous offre une vue récapitulative des espaces d'action avec la mention, pour chacun d'entre eux, de la ou des mesures et objectifs auxquels il peut contribuer.

Numéro	Nom du projet	M1 CLIMAT AGRÉABLE POUR LA POPULATION	M2 PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ	M3 DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES	M4 PRÉSERVATION DES RIVIÈRES ET CORDONS BOISÉS	M5 CONNEXION AVEC LA CEINTURE AGRICOLE ET LE LAC	M6 CRÉATION D'UN PARCOURS DE PARCS	M7 VERDISSEMENT SYSTÉMATIQUE DES QUARTIERS	M8 ACCOMPAGNEMENT DES ESPACES RUES PAR LA VÉGÉTATION	M9 ENCOURAGEMENT À LA PLANTATION DES PARCELLES PRIVÉES	M10 GOUVERNANCE ET RÉVISION RÉGLEMENTAIRE	M11 RENFORCEMENT DU MONITORING	M12 EFFORT SOUTENU DE COMMUNICATION
1	A La Billettaz												
2	Amphithéâtre romain												
3	Argillière												
4	Avenue Alfred Cortot												
5	Axe vert Cossy												
6	Bande ludique												
7	Centre sportif du Rocher												
8	Cimetière de Nyon												
9	Colovray – Centre multisport et maison des sports												
10	Colovray – Piscine												
11	Complexe scolaire de Nyon-Marens												
12	École de la Paix												
13	École du Rocher												
14	École primaire du Centre-Ville												
15	Ferme des Allévays												
16	Musée du Léman												
17	Oulteret												
18	PA Champ-Colin – zone d'activités A												
19	PA Colline de la Muraz												
20	PA En Prélaz												
21	PA Gravette												
22	PA Martinet												
23	PA Petite Prairie 3												

Numéro Nom du projet

		M1 CLIMAT AGRÉABLE POUR LA POPULATION	M2 PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ	M3 DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES	M4 PRÉSERVATION DES RIVIÈRES ET CORDONS BOISÉS	M5 CONNEXION AVEC LA CEINTURE AGRICOLE ET LE LAC	M6 CRÉATION D'UN PARCOURS DE PARCS	M7 VERDISSEMENT SYSTÉMATIQUE DES QUARTIERS	M8 ACCOMPAGNEMENT DES ESPACES RUES PAR LA VÉGÉTATION	M9 ENCOURAGEMENT À LA PLANTATION DES PARCELLES PRIVÉES	M10 GOUVERNANCE ET RÉVISION RÉGLEMENTAIRE	M11 RENFORCEMENT DU MONITORING	M12 EFFORT SOUTENU DE COMMUNICATION
24	PA Tattes d'Oies												
25	PA Usteri												
26	Paléo												
27	Parc sportif de Marens												
28	Passerelle Bois Bougy												
29	Passerelle Etraz-sud												
30	Passerelle Nyon-Prangins												
31	Perdtemps												
32	Piétonnisation centre ville												
33	Place du Château												
34	RC1 – (Av. Bois-Bougy – Clémenty)												
35	RC1 – Colovray Crans – Av. Bois-Bougy)												
36	Renaturation de l'Asse												
37	Rives du lac												
38	Route de Divonne – Secteur A												
39	Route de Divonne – Secteur B												
40	Route de Saint-Cergue												
41	Route du Stand												
42	Secteur Gare												
43	Station d'épuration l'Asse (STEP)												
44	Vuarpillère												
45	Zone à trafic modéré (Cottages, Pâquerettes, Chêne et Bourgogne)												

Carte de synthèse de la Stratégie



la charpente paysagère du Cossy

la charpente paysagère du Boiron

Nyon invente sa Stratégie végétale entre Léman et Jura : rafraîchir la ville

la charpente paysagère de l'Asse



Références

- UrbaneGehoeelze: tableau Excel synthétisant les informations disponibles sur les arbres mis à disposition par la conférence allemande des chefs de services des jardins (GALK)
- Base de données sur les arbres : <https://citree.de/>
- Liste recommandée des arbres par le programme Klimaoase – Kanton Aargau (ag.ch) : <https://www.ag.ch/>
- Arborisation urbaine lausannoise et changements climatiques, 2021 (Référence : scénario RCP 8.5, à l'horizon 2070) : <https://nplusp.ch/wp-content/uploads/2022/01/Pellet-et-al.-2021a-Bulletin-SVSN.pdf>
- Liste des arbres recommandés de la Ville de Zurich
- Strassenbaumliste Galk : <https://www.galk.de/arbeitskreise/stadtbaeume/themenuebersicht/strassenbaumliste/galk-strassenbaumliste>
- Zukunftsbäume für die Stadt, Galk, 2020 : <https://www.galk.de/component/jdownloads/send/4-informationsflyer/664-broschuere-zukunftsbaeume-galk-und-bdb-2020>
- Infoflora : <https://www.infoflora.ch/fr/>
- Der ökologische Wert von Stadtbäumen bezüglich der Biodiversität, Sandra Gloor und Margrith Göldi Hofbauer, 2018 : http://www.swild.ch/publi/Gloor_JdB_2018.pdf
- Environmental Footprints of Switzerland BAFU/FOEN : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/en/dokumente/wirtschaft-konsum/uz-umwelt-zustand/fussabdruecke-kurzfassung.pdf.download.pdf/en_BAFU_UZ-1811_Footprint_Zusammenfassung.pdf
- IPCC 2006 table 8.2 : https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/pdf/4_Volume4/V4_08_Ch8_Settlements.pdf
- IPCC 2019 table 8.2 updated : https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2019rf/pdf/4_Volume4/19R_V4_Ch08_Settlements.pdf

Annexes

Financement

Les tableaux suivants listent l'ensemble des préavis évoqués ainsi que les sources de financement couvertes par les crédits demandés ou en cours de demande dans le cadre d'autres Stratégies sectorielles.

Préavis concernant l'ensemble du territoire communal

N°	Titre	Descriptif	Mesures où le préavis est cité
2020 / 227	Suivi phytosanitaire et pérennisation du patrimoine arboré de la Ville	Crédit de CHF 300'000.– TTC	M3
2021/25	Stop aux massacres à la tronçonneuse	Demande d'un montant de CHF 17'000.– TTC pour la réalisation d'une directive d'application et d'un outil d'aide à la conception favorisant la préservation et l'intégration de la végétation	
2022 / 53	Stratégie biodiversité 2022 – 2030 : Plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 315'000.– TTC pour financer la mise en œuvre de la 1 ^{re} étape du Plan d'action Demande d'un crédit annuel de CHF 139'000.– charges comprises pour la création d'un poste de chef-fe de projet à 100% au Service de l'environnement	M4 M11 M12
2022 / 73	Élaboration du Plan directeur communal (PDCom) : Nyon 2040, une vision ambitieuse pour la ville de demain	Demande d'un crédit de CHF 880'000.– TTC pour l'élaboration du Plan directeur communal (PDCom) et d'un crédit de CHF 400'000.– TTC pour la réalisation d'études complémentaires Demande de création d'un poste de travail pour renforcer le Service du territoire Réponse à la motion de M. Pierre Wahlen, Conseiller communal, intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »	M10
2023 / 94	Projet d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de la ville grâce au remplacement d'un hectare de lauriers et thuyas	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 750'000.– TTC Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 75'000.– TTC pour la mise en place d'une subvention adressée aux propriétaires privés	M1 M3 M4 M9 M12
2023 / 95	Lignes directrices 2030 – mise en œuvre	Ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'administration intégrant la demande d'environ 3 postes au SDE d'ici la fin de la législature pour l'entretien des espaces verts, en raison de l'augmentation progressive des surfaces végétalisées et arborisées.	M6 M7 M10
2023 / 97	Protection et promotion pour le renforcement du patrimoine arboré (Nyon s'engage)	Règlement sur l'utilisation du fonds communal de compensation des arbres Demande d'un crédit de CHF 185'000.– TTC pour des études et mesures de sensibilisation Création d'un poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au Service de l'environnement Réponse partielle au postulat « Plan canopée » Crédit pour étude de faisabilité du Projet de planter par opportunité	M1 M3 M8 M9 M10 M11 M12
2023 / 103	Label « VILLEVERTE SUISSE »	Réponse au postulat de M. Alexander Federau, Conseiller communal, et consorts, intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VILLEVERTE SUISSE »	M12

Préavis concernant les espaces d'action

N°	Titre	Descriptif	Mesures où le préavis est cité
2022/26	Extension du Musée du Léman	Demande d'un crédit de CHF 780'000.– TTC pour les études portant sur la phase d'avant-projet d'architecture et sur l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation.	M6
2022/31	Réponse au postulat de M ^{me} Caroline Bordier, Conseillère Communale, et consorts, intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! »	Demande d'un crédit de CHF 15'000.– TTC pour un projet pilote de platebandes maraîchères Demande d'un crédit d'étude CHF 45'000.– TTC pour une Stratégie de développement de l'agriculture urbaine	M7
2022/36	Grand Genève – Projet d'agglomération de 2 ^e génération – Réaménagement et végétalisation de la route de Divonne	Tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty Demande d'un crédit d'études de CHF 460'000.– TTC	M8
2022/45	Renaturation de l'Asse	Crédit d'étude détaillé	M4
2022/52	Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray	Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.– TTC pour les étapes 2 et 4 du projet de complexe et parc multisports de Colovray Demande d'un crédit d'étude de CHF 20'000.– TTC pour une requalification du stade de Marens	M4 M5 M6
2022/55	Amphithéâtre de Nyon	Demande d'un crédit de CHF 1'757'000.– TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon Réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon, et consorts, intitulée « Accede Juli ! »	M6
2022/58	Création d'une zone à trafic modéré aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne	Demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.– TTC	M8
2022/60	Végétalisation place St-Martin	Demande d'un crédit de CHF 163'000.– TTC pour la mise en œuvre d'une borne de contrôle d'accès et de mesures d'accompagnement Demande d'un crédit de CHF 9'000.– TTC pour l'étude de l'aménagement global de la place Saint-Martin Demande d'un crédit de CHF 35'500.– TTC pour l'étude de l'accroche de la promenade du Jura à la place Saint-Martin	M1
2022/68	Station d'épuration	Demande d'un crédit de CHF 98'606.– HT pour le remplacement du dégrilleur de la ligne 2 sur le site de Rive Demande d'un crédit de CHF 1'140'844.– HT pour le remplacement des automates sur les sites de l'Asse et de Rive	M4
2023/106	Rénovation du Centre sportif du Rocher	Demande d'un crédit de réalisation de CHF 22'378'000.– TTC pour la première étape de rénovation du Centre sportif du Rocher et le renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire	M1 M6 M7
2023/109	Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville	Demande d'un crédit de réalisation de CHF 20'584'000.– TTC pour la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique ainsi que le renouvellement des aménagements extérieurs	M1 M6
2023/119	Étude des Rives – Préavis à venir	Projet de requalification des rives	M5
2023/121	Création de zones 30 et de rencontre et mise au clignotant de carrefours la nuit	Réponse aux postulats de M. Alexander Federau, Conseiller communal, et consorts intitulé « 30 km/h en ville » et de M ^{me} Caroline Bordier, Conseillère communale, intitulé « La nuit, réduisons la pollution et le bruit inutile grâce aux feux clignotants ! » Demande de crédit de CHF 353'800.– TTC pour la mise en œuvre de mesures de pacification et de fluidification de la circulation	M8

Acronymes

CODHA	Coopérative de l'habitat associatif
EMS	Établissement médico-social
HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
IE	Infrastructure écologique
IPCC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LECEA	Laboratoire de recherche pluridisciplinaire traitant du climat urbain et de l'énergétique appliquée à l'environnement bâti
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'Affectation Communal
PDCom	Plan directeur communal
PGA	Plan général d'affectation municipal
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
SDE	Service de l'environnement, Ville de Nyon
SDT	Service du territoire, Ville de Nyon
STEP	Station d'épuration
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UEFA	Union des associations européennes de football



VILLE DE NYON
SERVICE DU TERRITOIRE
10, place du Château
1260 Nyon
www.nyon.ch